



19 mars 2019

Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s) et Faire société : Informer, Bâtir et Transmettre



*« Passer à l'action pour une société
plus juste, un territoire plus fort
et un avenir commun »*

Contribution
du CESER
de La Réunion

CONTRIBUTION

EN REPONSE A LA SAISINE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

DU 4 DECEMBRE 2018

Ont pris part à la contribution : Philippe ARNAUD, Hugues ATCHY, Shénaz BAGOT, Maximin BANON, Séverine BES DE BERC, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Marcelino BUREL, Ary-Claude CARO, Jean-Pierre CHABRIAT, Érick CHAVRIACOUTY, Nicole CHON NAM, Karine DEFROMONT, Sylviane DIJOUX, Philippe DOKI-THONON, Patricia DOXIVILLE, Frédéric FOUCQUE, Catherine FRÉCAUT, Haroun GANY, Patrick GERBITH, Jean-Bernard GONTHIER, Chantal GREGOIRE, Louise HOARAU, Théodore HOARAU, Jérôme ISAUTIER, Gina LAYEMAR, Jean-Marie LE BOURVELLEC, Sylvie LE MAIRE, Céline LUCILLY, Karl MAILLOT, Éric MARGUERITE, Frédéric MIRANVILLE, Chryslène MOUTIAMA, Jean-Raymond MONDON, Stéphane NICAISE, Pierrick OLLIVIER, Aude PALANT-VERGOZ, Alain PUELLE, Joël PERSONNÉ, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE, Cyrille RICKMOUNIE, Jean-Pierre RIVIERE, Bruno ROBERT, Anne Marie SCOE, Marie-Rose SEVERIN, Joël SORRES, Dominique VIENNE, Yves ZOOGONES.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 14 MARS 2019

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ont pris part au vote : Philippe ARNAUD, Shenaz BAGOT (procuration à Karl MAILLOT), Maximin BANON, Séverine BES DE BERC (procuration à Eric MARGUERITE), Jasmine BÉTON-MATAUT, Christophe BEYRONNEAU, Marcel BOLON (procuration à Nicole CHON NAM), Marcelino BUREL, Ary-Claude CARO, Érick CHAVRIACOUTY, Nicole CHON-NAM, Karine DOFROMONT, Sylviane DIJOUX (procuration à Max BANON), Philippe DOKI-THONON (procuration à Cyrille RICKMOUNIE), Patricia DOXIVILLE, Frédéric FOUCQUE (procuration à Dominique VIENNE), Catherine FRÉCAUT (procuration à Haroun GANY), Haroun GANY, Patrick GERBITH, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU (procuration à Aude PALANT-VERGOZ), Gina LAYEMAR, Jean-Marie LÉBOURVELLEC, Sylvie LE MAIRE (procuration à Philippe ARNAUD), Céline LUCILLY, Karl MAILLOT, Éric MARGUERITE, Frédéric MIRANVILLE (procuration à Yves ZOOGONES), Jean-Raymond MONDON, Stéphane NICAISE, Pierrick OLLIVIER (procuration à Corine RAMOUNE), Aude PALANT-VERGOZ, Joël PERSONNÉ (procuration à Jean-Raymond MONDON), Maryvonne QUENTEL (procuration à Jean-Pierre RIVIERE), Corine RAMOUNE, Cyrille RICKMOUNIE, Jean-Pierre RIVIERE, Bruno ROBERT, Anne-Marie SCOE, Marie-Rose SÉVERIN (procuration à Marcelino BUREL), Joël SORRES (procuration à Jean-Marie LE BOURVELLEC), Dominique VIENNE, Frédéric VIENNE, Yves ZOOGONES.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
INTRODUCTION	6
Diagnostic.....	7
Une fracture sociale.....	7
Une fracture civique.....	7
Une fracture territoriale.....	8
Ouvrir la voie – Eclairer l’action publique.....	8
Une contribution pour une nouvelle dynamique d’acteur•rice•s publics et privés.....	11
Une démarche inédite.....	12
Les destinataires de la contribution.....	14
Informer, Bâtir et Transmettre pour une société agissante.....	14
Singulariser un dispositif de travail à la hauteur des enjeux.....	15
PARTIE I	17
AGIR ENSEMBLE POUR FAIRE SOCIÉTÉ : DIALOGUE AVEC L’ACTION CITOYENNE	18
A. Innovons pour un meilleur pouvoir d’achat durable par plus d’emplois locaux.....	18
Bien comprendre, pour bien agir – grand angle sur le pouvoir d’achat.....	18
Partager une vision innovante du développement économique et de l’emploi.....	22
Soutenir l’entrepreneuriat et les acteur•rice•s économiques du territoire pour favoriser l’emploi local.....	28
B. Renouvelons et enrichissons les formes d’actions publiques et citoyennes actuelles.....	32
Être en lien, coopérer, s’ancre dans les territoires.....	33
Innover et expérimenter.....	34
C. Redonnons toute sa place à l’Education populaire pour nourrir la cohésion sociale.....	36
Construire des trajectoires éducative et citoyenne sur le temps long.....	39
PARTIE II	40
AGIR ENSEMBLE POUR FAIRE TERRITOIRE(S) : DIALOGUE AVEC L’ACTION PUBLIQUE	41
A. Soyons exigeants pour rendre transparente l’action publique.....	41
B. Animons l’action publique par une gouvernance partagée.....	43
Faire converger les politiques publiques.....	43
Evaluer les politiques publiques.....	46
C. Aménageons notre territoire avec plus d’équité, d’inclusion, d’attractivité et de durabilité.....	47
Construire un territoire solidaire.....	48
Faire évoluer le Haut Conseil à la Commande Publique.....	50
Rendre attractif notre territoire sur son sol, au milieu de l’océan Indien, dans l’Hexagone, et en Europe.....	52
Réussir la transition écologique et solidaire.....	53

ET DEMAIN	54
ANNEXES	58
ANNEXE 1	59
Courrier de saisine du Président du Conseil régional	59
ANNEXE 2	59
Contribution du CESER de La Réunion au Grand Débat National	60
BIBLIOGRAPHIE	66
REMERCIEMENTS	67

TABLES DES FICHES ACTIONS

1. Cartographier les dépenses des ménages
2. Favoriser et développer l'esprit d'entrepreneuriat
3. Créer une plateforme d'accompagnement et de formation pour les nouveaux entrepreneurs
4. Accélérer l'opérationnalité des fiches actions du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) relative à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du territoire.
5. Créer une cellule d'accompagnement pour faciliter l'accès aux fonds européens pour les associations et les TPE/PME.
6. Faire l'inventaire, Réactiver ou compléter les instances de démocratie participative.
7. Créer un Comité de maximisation (CoMax)
8. Créer les conditions favorables pour faire de La Réunion du Millénaire un territoire à citoyenneté positive.
9. Créer une plateforme et un guide de l'Education populaire et citoyenne.
10. Lancer une campagne d'information et sensibilisation aux enjeux du développement du territoire.
11. Créer un portail public de la transparence et de l'éducation à la vie publique à La Réunion.
12. Organiser des rencontres citoyennes pour organiser la politique régionale
13. Conditionner les aides aux entreprises en termes de retombées sur le territoire.
14. Convoquer la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour élaborer une stratégie partagée de développement durable et créatrice d'emplois
15. Renforcer la compétence et le champ d'action ainsi que la place de la société civile en élargissant, en particulier, les possibilités de saisines du CESER pour lui permettre de contribuer véritablement aux évaluations des politiques publiques.
16. Mettre en œuvre concrètement la charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'Etat, les Collectivités et le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR)
17. Lancer un Grand Plan Territorial pour la petite enfance.
18. Repenser la stratégie territoriale de rénovation et d'amélioration de l'habitat pour lutter contre la fracture territoriale et améliorer le parcours résidentiel.
19. Faire évoluer le Haut Conseil de la Commande Publique pour le rendre multi-vectoriel, plus efficace et ajouter les circuits courts à ses objectifs.
20. Sélectionner trois projets concrets de co-développement régional par an, piloter par la Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

A La Réunion, la crise sociale couve depuis des années. Manifestations à répétitions, revendications, tensions. Le mouvement des Gilets jaunes a été le point culminant d'un mouvement citoyen, révélant une triple fracture au sein de la société : civique, sociale et territoriale.

Le Président du Conseil régional s'est exprimé et, lors de son discours du 30 novembre, a souhaité répondre concrètement aux Réunionnais•es par des actes forts. A la suite, il a saisi les deux instances consultatives de la Collectivité régionale pour avoir leur contribution. Dans ce contexte, le CESER de La Réunion, instance consultative qui « fabrique » de l'intérêt général en ouvrant la voie et en éclairant l'action publique, a engagé une démarche inédite et mobilisé ses membres pour proposer des solutions opérationnelles aux problèmes locaux structurels qui constituent les causes profondes des fractures au sein de la société réunionnaise, que le conflit récent aura mis en avant.

La présente contribution s'inscrit dans une volonté de co-construire avec tous les acteurs, sur le long terme, une dynamique de projets politiquement, économiquement et socialement viables, inclusifs et durables, partagés de tout•e•s. Le CESER souhaite en effet promouvoir une société réunionnaise agissante pour faire territoire(s), faire société et ainsi chercher à refonder l'action publique autour de valeurs de transparence et de gouvernance partagée avec les Réunionnais•es. C'est renouer avec le dialogue citoyen en concrétisant le passage à l'acte des politiques publiques.

Cette contribution aborde plusieurs enjeux majeurs pour les citoyen•ne•s de l'Île : pouvoir d'achat, emploi, transparence, convergence des politiques publiques, démocratie participative, mais aussi des sujets très concrets comme la petite enfance, le logement, la formation, le soutien aux associations, ou encore la transition écologique et solidaire. Et, ces problématiques étant souvent complexes, le CESER a souhaité faire œuvre de pédagogie.

Par ailleurs, en proposant des solutions opérationnelles à court terme, mais qui s'inscrivent dans une vision de long terme, le CESER de La Réunion confirme ainsi qu'il est un lieu de dialogue entre l'action publique et l'action citoyenne. Cette contribution incarne son ambition à renforcer la cohésion sociale de la société réunionnaise, à faire de son territoire un modèle de développement durable, inclusif¹ et équitable, qui intègre également la dimension d'une insertion économique, sociale et environnementale pertinente dans l'espace territorial et maritime de l'océan Indien.

1 Le développement inclusif consiste à assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont parties prenantes dans les processus de développement.

INTRODUCTION

Diagnostic

Une fracture sociale

Une fracture civique

Une fracture territoriale

Ouvrir la voie – Eclairer l'action publique



Infographie : « *Ouvrir la voie – Eclairer l'action publique* »

Une contribution pour une nouvelle dynamique d'acteur•rice•s publics et privés

Une démarche inédite

Les destinataires de la contribution

Informier, Bâtir et Transmettre pour une société agissante

Singulariser un dispositif de travail à la hauteur des enjeux



Infographie : « *Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, bâtir et transmettre* »

INTRODUCTION

Diagnostic

Depuis le 17 novembre 2018, la France est confrontée à une mobilisation citoyenne de grande ampleur. La Réunion n'a pas échappé à ce mouvement, même si depuis le début de l'année 2019 la mobilisation porte une nouvelle dimension. Le mouvement des Gilets jaunes qui en est l'expression la plus visible, témoigne d'une profonde remise en cause de notre modèle de société, et révèle un sentiment de mal-être ressenti depuis trop longtemps. Pour le CESER de La Réunion, trois grandes fractures peuvent être considérées comme étant à l'origine de cette situation.

Une fracture sociale

Si l'annonce d'une hausse de la taxe sur les carburants en a été l'élément déclencheur de nombreuses causes sont à l'origine de cette crise. Et il en est une sur laquelle s'accorde tout•e•s les citoyen•ne•s de l'Île : la baisse du pouvoir d'achat. Il s'agit bien d'un véritable plaidoyer contre la cherté de la vie, contre les inégalités sociales et l'injustice fiscale. A La Réunion, 40 % de personnes se trouvaient encore en situation de pauvreté en 2015² et 75 % des foyers fiscaux sont non imposables. Le chômage structurel, l'emploi précaire, la misère sociale, l'absence de perspectives, la perte de repères et d'identité, en particulier chez les jeunes, dont un sur trois sort du système scolaire sans diplôme³, alimentent un sentiment de mal-être au sein de la population réunionnaise⁴. De cette situation a émergé une colère sourde et croissante, traduite par des mouvements de violences que nul•le ne peut ignorer, au risque d'accroître davantage le sentiment de délaissement voire d'abandon des citoyen•ne•s, par celles ou ceux qu'ils ont élu•e•s ou désigné•e•s comme représentant•e•s.

Une fracture civique

A la fracture sociale vient s'ajouter une fracture civique, palpable à la défiance graduelle entre les citoyen•ne•s et leurs gouvernants, et qui vient remettre en question les fondements de notre démocratie.

Que l'on observe les élections régionales ou l'élection présidentielle, l'abstention, à La Réunion, a progressé de 51 %, en moyenne aux 1^{ers} et 2^{ds} tours, sur les trois derniers scrutins (avec une accélération notable depuis 2010-2012). En 2015, 56% des inscrit•e•s ne se sont pas déplacé•e•s au premier tour des dernières élections régionales (37 % en 2004, +51 %), et 45 % n'ont pas participé au second tour (32 % en 2004, +41 %). En 2017, 41 % des inscrit•e•s ne se sont pas déplacé•e•s au 1^{er} tour de la dernière élection présidentielle (27 % en 2007, +52 %), et 37 % n'ont pas participé au second tour (23 % en 2007, +61 %).

Au cours des dernières décennies, les citoyen•ne•s se sont sentis petit à petit dépossédé•e•s du pouvoir d'agir sur leur propre destin, soit parce que le champ politique reste souvent dicté par des considérations économiques et budgétaires, soit parce qu'une déconnexion s'opère entre la population, ses aspirations, et la représentation élue. Les Réunionnais•es remettent en cause l'absence de langage commun entre les élu•e•s et leurs électeur•rice•s, l'imprécision du rôle du politique et de sa fonction représentative. Ces remises en cause s'inscrivent aussi dans un contexte de transformation profonde du rapport de l'individu au collectif, mais aussi de son rapport à l'intérêt général, questionnant ainsi notre pacte social.

2 Etude INSEE sur les niveaux de vie et pauvreté à La Réunion, N° 131 de juin 2018.

3 Rapport du CESER « La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : un enjeu pour la société réunionnaise », Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

4 Rapport du CESER « Regards sur la pauvreté à La Réunion », Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

Une fracture territoriale

Enfin, si singulière soit-elle à La Réunion, il y a une fracture territoriale qui est, en fait, multiple.

Elle s'opère d'abord à travers le rapport asymétrique qui existe entre l'Île et la Métropole. Les sentiments de délaissement et d'injustice sont inévitables lorsque le niveau de vie médian à La Réunion est 30 % inférieur à celui de l'Hexagone⁵.

Elle se ressent au sein même du territoire, entre les Hauts, les mi-pentes et le littoral mais aussi entre grandes et petites communes.

Enfin, l'Île n'a pas encore réussi à s'inscrire totalement dans l'une de ses plus grandes singularités : son triple ancrage indianocéanique, hexagonal et européen. Ces fractures territoriales concernent de nombreux domaines : accès aux services publics, mobilité, couverture numérique, ...

Pourtant, La Réunion possède une formidable diversité d'identités : cela en fait sa force, mais nécessite une prise de conscience et un travail d'éducation populaire sur la base d'une reconnaissance de la dignité humaine, de la place de l'Histoire, du rapport à l'usage de la langue créole.

Mais considérer de manière isolée les fractures énoncées n'est pas suffisant pour comprendre le contexte réunionnais. Car ces fractures sont liées et s'alimentent les unes aux autres : des défauts liés à une mauvaise structuration de l'Île en matière d'aménagement, affectent l'activité économique, ce qui contribue à l'augmentation de la précarité, celle-ci favorisant une déconnexion entre représentant•e•s et représenté•e•s. Par-dessus tout, c'est l'absence d'une véritable gouvernance solidaire partagée et efficace qui s'est exprimée par la voix des citoyen•ne•s, en particulier lors du dernier mouvement.

Ouvrir la voie – Eclairer l'action publique

Face à ces revendications, le Président du Conseil régional a saisi le CESER pour l'éclairer, suite aux annonces formulées lors de son discours du 30 novembre 2018. Pouvoir d'achat, égalité des prix, lutte contre les monopoles, octroi de mer, représentation, transparence, efficacité des fonds publics et cohérence de l'action publique, sont autant d'enjeux sur lesquels le CESER est invité à se prononcer en tant que « fabrique » de l'intérêt général et passerelle entre l'action publique et l'action citoyenne.

Depuis sa création⁶, le CESER a toujours eu comme priorité l'intérêt général des citoyen•ne•s et des générations futures réunionnais•es. A cette fin, il a décliné son action en trois grands axes.

En premier lieu, il a pour vocation **de représenter la société civile organisée**. Au-delà d'un objectif, c'est aussi et surtout un élément clé de son identité. Fort de ses 55 membres, répartis en quatre collèges (entreprises et activités professionnelles, syndicats de salariés, vie collective, personnalités qualifiées), le CESER est en prise directe avec les réalités quotidiennes des Réunionnais•es. Aussi, il représente notamment des acteur•rice•s de proximité de la société réunionnaise (associations de consommateurs, demandeurs d'emplois, familles...); les organisations du secteur de l'économie solidaire, de la formation, de l'éducation, de la recherche, du logement; de nombreux secteurs et filières de l'économie locale; des organisations patronales professionnelles, interprofessionnelles et des organismes socioprofessionnels. Le CESER tire sa légitimité de sa compréhension des réalités du territoire réunionnais du fait du travail de terrain de ses membres, de sa capacité à ainsi faire remonter aux décideurs publics les préoccupations des acteur•rice•s, et de son expérience du dialogue transversal et interdisciplinaire au service de l'intérêt collectif.

5 Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2014 ; Insee, Recensement de la population 2014.
6 13 décembre 1973.

Le CESER a en outre **une vocation pédagogique pour renforcer les responsabilités individuelles et collectives** au sein de la société réunionnaise. C'est aussi un formidable **laboratoire d'idées et de connaissances** mises à la disposition de tout•e•s.

Enfin, le CESER **œuvre au quotidien pour promouvoir une gouvernance** plus inclusive du territoire réunionnais. Cela lui impose de dépasser sa fonction représentative pour évoluer vers un rôle d'éclaireur des décisions publiques, conseil de l'exécutif, force de propositions pour la convergence et la transversalité des politiques publiques. Le CESER formule des recommandations et des préconisations précises, en ayant toujours à l'esprit des critères de transparence, d'inclusivité et de justice. Instance consultative auprès du Président du Conseil régional, avec le Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE), le CESER évolue dans un écosystème d'acteur•rice•s très variés : l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les instances intercommunales, les mairies, les opérateurs de services publics, etc. Il est ainsi une interface naturelle et un espace de dialogue légitime entre l'action publique et l'action citoyenne, et a pour objectif de mener des réflexions et des travaux prospectifs avec toujours cette recherche de l'intérêt général des citoyen•ne•s et des générations futures de La Réunion.

Ainsi le CESER **alimente régulièrement le débat public** en répondant aux saisines du Conseil régional, de celles trop rares du Conseil départemental (même si ce dernier peut le faire) ou en s'autosaisissant lui-même sur des sujets représentant des enjeux clés pour le territoire réunionnais, restitués à travers la publication de rapports, d'avis ou de contributions. Depuis la loi NOTRe de 2015, le CESER contribue également à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales.

La Région Réunion est constituée



CESER
ILE DE LA RÉUNION

Le CESER est une interface naturelle et un espace de dialogue légitime entre l'action publique et l'action citoyenne



ACTION PUBLIQUE
(État, Région Réunion, Département, Services publics, chambres consulaires)



ACTION CITOYENNE
(Les Réunionnais·e·s, les associations, les salariés, les entreprises...)

Le CESER est une assemblée consultative qui représente la **société civile organisée**. Il est force de propositions pour améliorer le **bien-être des Réunionnais·e·s**



Des syndicats de salariés des secteurs privés et publics

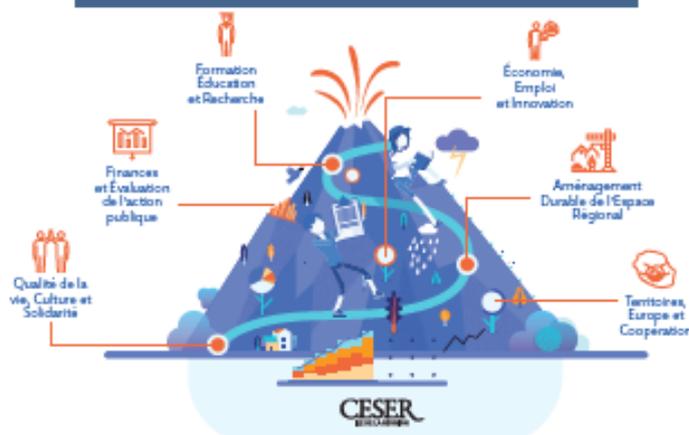


La société réunionnaise



Les entreprises réunionnaises

Le CESER est en **prise directe** avec les **réalités de la vie quotidienne** rencontrées par les Réunionnais·e·s. Ces enjeux sont traités au sein de ses **6 commissions**



Depuis 1973, le CESER a **produit** plus de **255 publications** par exemple sur les sujets suivants

Eclairer l'action publique



L'ancrage territorial



La création d'un CHU



Le diabète



La veille sur les maladies tropicales

Ouvrir la voie



L'octroi de mer



La pauvreté



Le décrochage scolaire



La coopération régionale

Le CESER a accumulé une base considérable de connaissances, d'expertises et d'historique des évolutions économiques, sociales et environnementales du territoire réunionnais

Une contribution pour une nouvelle dynamique d'acteur•rice•s publics et privés

L'expression citoyenne et les récents mouvements sociaux ont conforté l'analyse du CESER sur la situation économique et sociale de l'Île, mettant en exergue les trois fractures : sociale, civique et territoriale. Sa contribution se veut répondre au renforcement des capacités des porteurs de projet, à la redéfinition des leviers du développement économique et social, et à la redynamisation du contrat social. Ceux-ci constituant des objectifs de plus en plus partagés par les acteurs locaux, se déclinent en trois piliers.

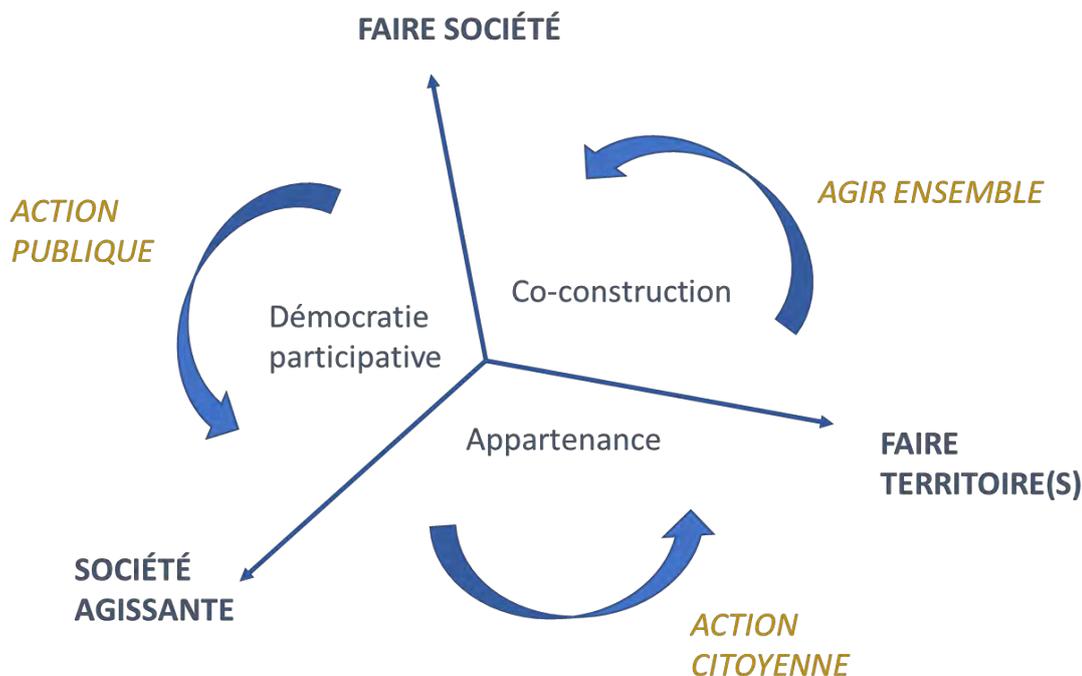


Figure 1 : La société réunionnaise agissante vue par le CESER

Le premier de ces trois piliers concerne la recherche d'une société agissante, actrice de son destin. Il s'agit d'éveiller les responsabilités individuelles et collectives des citoyen•ne•s en provoquant une mise en mouvement du plus grand nombre ainsi qu'une prise de conscience du rôle de chacun•e. Une société agissante, c'est une société dans laquelle les notions de démocratie participative et de démocratie sociale sont toutes aussi importantes que celle de démocratie représentative. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la participation des citoyen•ne•s à la co-construction d'une dynamique territoriale et aux prises de décisions politiques. Cela commence par la création d'espaces collaboratifs favorisant le dialogue, le partage, l'innovation et l'intelligence collective, ou encore par la mise en place de conditions permettant des modalités d'actions citoyennes plus coopératives et participatives, qui prennent davantage en compte les aspirations de la population réunionnaise. Agir ensemble à La Réunion, c'est développer une conscience civique et une volonté de s'investir dans et pour la société réunionnaise.

Le second pilier de la réflexion du CESER tient à la notion de territoire, si singulière à La Réunion. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'histoire et l'âme de notre Île, ses atouts naturels ou uniquement ses potentialités économiques, mais bien de réfléchir à une stratégie territoriale prenant en compte ses nombreuses spécificités : la diversité d'identités de ses habitant•e•s, son histoire politique, sociale et économique, son insularité, son triple ancrage territorial ainsi que son potentiel de zone française et européenne au sein du bassin indianocéanique et sa proximité avec le continent africain. Faire territoire(s) à La Réunion, c'est aussi vouloir proposer une mise en action de l'écosystème territorial, et rechercher des meilleurs modes de gouvernance de la part des acteur•rice•s réunionnais•es, qu'ils ou elles soient représentant•e•s ou

représenté•e•s. C'est porter d'une seule et même voix l'attractivité du territoire en le valorisant. C'est encore s'y sentir en paix, en sécurité, et par-dessus tout, en être fier•e.

Enfin, le troisième pilier souhaite faire émerger un modèle de société plus vertueux, durable et inclusif, donc prenant en considération les attentes de la population. De l'éducation à la justice climatique, en passant par la lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques et sociales, le CESER veut concourir à restaurer du lien social en proposant des solutions à court, moyen et long terme qui améliorent les conditions de vie des Réunionnais•es. Il s'agit de bâtir un destin commun, en ayant pour fil conducteur deux mots d'ordre : l'équité et la solidarité.

Trois piliers, sur lesquels se base le CESER pour contribuer à refonder la société réunionnaise. Trois piliers, qui pour chacun d'entre eux sont à considérer dans des échelles de temps différents : en effet une société pleinement agissante ne naîtra pas du jour au lendemain. Mais c'est bien l'objectif du CESER qui est celui de s'inscrire dans le temps long, pour garantir un projet commun durable. Il s'agit de distinguer :

- Le **moment de la réconciliation**, après des épisodes de colère, de violences parfois, desquels il faut savoir tirer des leçons pour mieux avancer ensemble ;
- Le **moment du discernement**, qui est celui d'avoir la capacité à apprécier avec justesse et équité les récents événements et à les inscrire dans un contexte particulier qui est celui de La Réunion ;
- Le **moment de la pédagogie**, nécessaire à la compréhension de la société dans laquelle vivent les citoyen•ne•s réunionnais•es, de ses acteur•rices, de ses identités ;
- Et enfin le **moment de l'appartenance**, celui où se consolide l'existence du lien social et où se consacre le sentiment d'attachement à une société, et sûrement aussi celui de la revendication d'une plus grande et forte identité réunionnaise.

Une démarche inédite

Alors que s'enchaînent les débats sur la situation des Outre-mer (Etats généraux des Outre-mer, Assises des Outre-mer, etc.), la saisine du Président du Conseil régional intervient à un moment décisif pour l'avenir de La Réunion et pour celui de la zone océan Indien. Tout en lui répondant, le CESER, espace d'initiative collective de par la diversité de ses membres, entend inscrire clairement ses recommandations d'actions en écho à certaines des revendications importantes exprimées notamment à l'occasion du mouvement social des Gilets jaunes. L'Assemblée consultative a pour cela lancé une démarche inédite pour tenter de trouver des réponses concrètes. Outre la mobilisation de ses Commissions thématiques sur des problématiques précises, le CESER a ainsi créé une Commission *Ad Hoc*, instance composée du Bureau du CESER, élargi à des membres volontaires, chargée de coordonner les travaux relatifs à l'élaboration d'une contribution et de s'assurer, autant que faire se peut, de leur adéquation avec les revendications citoyennes. En parallèle, le CESER a lancé une consultation en ligne de ses membres⁷, dont les questions, adaptées au contexte réunionnais, font écho aux quatre thèmes du Grand Débat National engagé par le président de la République. Les réponses, nourrissent l'analyse de l'origine des mouvements sociaux et alimentent les propositions du CESER pour répondre à cette crise.

Les Commissions ont travaillé en suivant une méthodologie précise :

- Analyse des trois fractures (civique, sociale, territoriale) ;
- Prise en compte des trois piliers (une société agissante, faire territoire(s), faire société) ;

7 Cf. annexe1.

- Identification de sept trajectoires nécessaires à une dynamique territoriale inclusive et durable, conçues sur la base des nombreux travaux antérieurs menés par le CESER depuis sa création ainsi que sur le diagnostic de la situation à La Réunion, en particulier ces derniers mois.

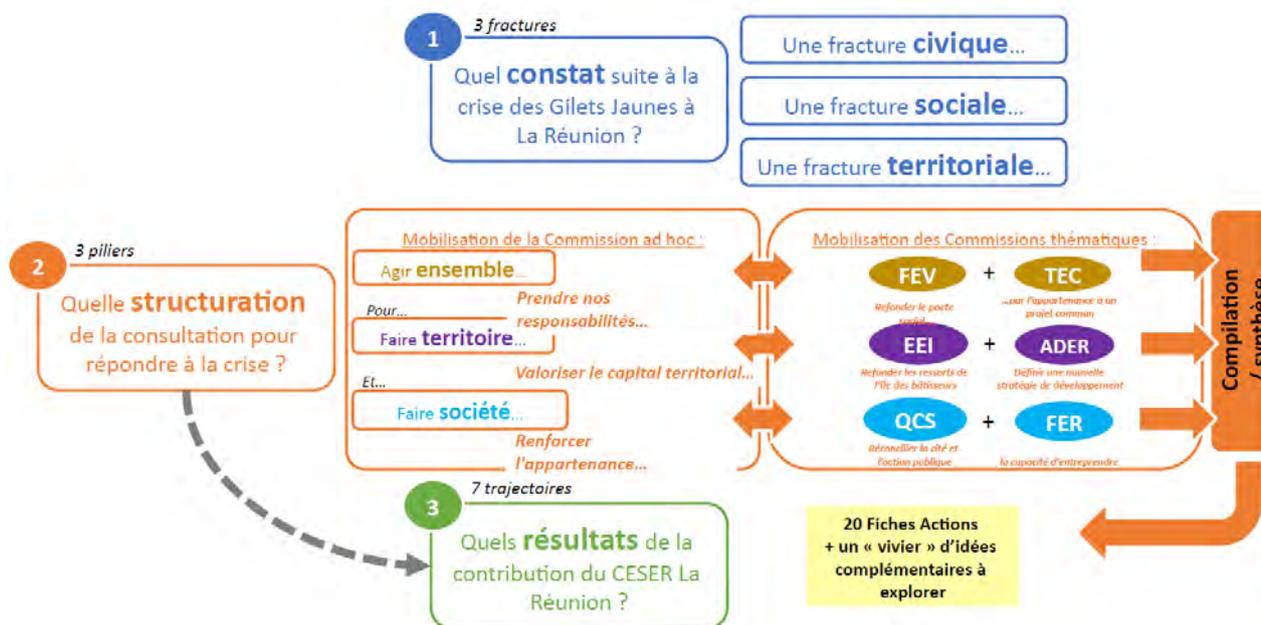


Figure 2 : Le process de la réponse du CESER La Réunion

Pouvoir d'achat, création d'emplois, éducation, équité fiscale sont des problématiques traitées dans les trajectoires économique et sociale ; de même la mobilité, l'autonomie énergétique, les ressources rares ou la question de l'attractivité s'inscrivent dans les trajectoires environnementale, territoriale et démographique ; enfin, la sécurité alimentaire, la résilience des systèmes agricoles sont rattachées à la trajectoire alimentaire, tandis que le décrochage scolaire, la transparence, la moralisation de la vie publique ou encore la démocratie participative sont abordés dans les trajectoires éducative et citoyenne.

Mais pour suivre ces trajectoires, il faut des actions concrètes. C'est pourquoi chaque Commission du CESER, soit les six Commissions thématiques et la Commission *Ad Hoc*, ont travaillé à l'identification d'actions opérationnelles à mener. Sur la base de diagnostics précis, les Commissions ont fait émerger des orientations, celles-ci se transformant en préconisations, pour aboutir enfin à des actions concrètes. Afin d'être valides, il a été vérifié que ces actions soient réalistes, actionnables, mesurables et incarnées. Car la priorité n'est pas la recherche du plus grand nombre d'actions possible, elle est celle du chemin qu'il faut prendre pour réconcilier la société réunionnaise et tendre vers une meilleure gouvernance pour une société agissante.

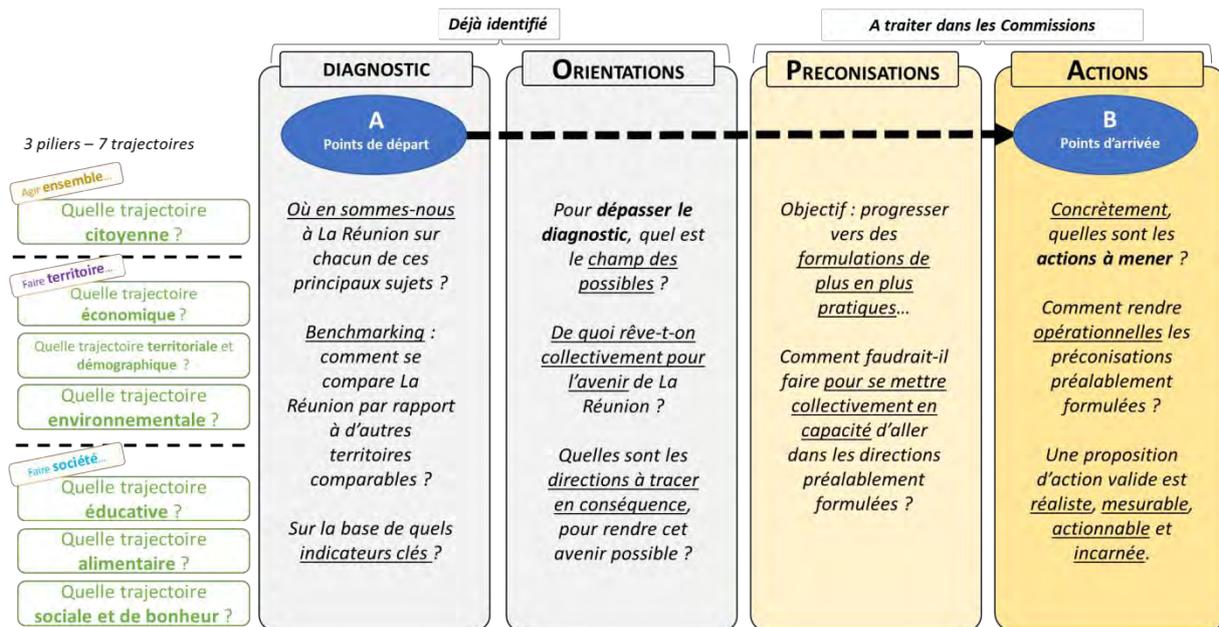


Figure 3 : Méthodologie utilisée au cours des travaux des Commissions sur les fiches actions

Les destinataires de la contribution

En répondant par la présente contribution à la saisine du Président du Conseil régional, le CESER s'adresse aussi à tous les représentant•e•s des organismes publics ou instances de La Réunion (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, EPCI⁸, CTAP⁹, etc.), car les solutions concrètes qu'il propose ont vocation à améliorer les conditions de vie des Réunionnais•es. En outre cette contribution, qui fait l'objet d'une synthèse, s'adresse directement aux citoyen•ne•s réunionnais•es. En effet, œuvrer dans le sens d'

Une manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société

passer en premier lieu par le renforcement du dialogue social et sociétal territorial. Par cet apport le CESER entend participer à cette démarche.

Informer, Bâtir et Transmettre pour une société agissante

Le CESER est l'interface naturelle de deux grandes composantes d'une société démocratique : **l'action publique et l'action citoyenne**. Il est un espace légitime de dialogue entre les représentant•e•s élu•e•s de la société réunionnaise et les représenté•e•s (citoyen•ne•s, associations, actif•ve•s, entreprises, etc.). De fait, le CESER n'a pas attendu les récents mouvements sociaux pour se préoccuper des revendications citoyennes. Les trois grandes fractures à l'origine du mal être des habitant•e•s de La Réunion ont été diagnostiquées par l'instance consultative, qui a engagé depuis des années des réflexions et des travaux sur de nombreux sujets clés. De la question du développement agricole de La Réunion en 2003¹⁰, au Mémoire sur l'ancrage territorial de La Réunion en 2017¹¹, en passant par la réforme de l'octroi de mer en 2015, le CESER, à travers ses plus de 255 publications, œuvre depuis sa création pour une société inclusive, durable, et agissante.

8 Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

9 Conférence Territoriale de l'Action Publique.

10 Rapport du CESER : « Quel projet de développement agricole pour La Réunion » du 5 décembre 2003.

11 Mémoire « l'ancrage territorial Réunion » du 8 décembre 2017.

Si le CESER a de longue date pointé les fragilités de la société réunionnaise, son engagement pour y répondre et apporter des solutions immédiates concrètes et efficaces sur le long terme n'en est pas moindre. Les travaux des Commissions thématiques et de la Commission *Ad Hoc* ont mis en exergue des enjeux majeurs (pouvoir d'achat, emploi, transparence, gouvernance partagée, ...) sur lesquels une priorité absolue doit être portée pour réconcilier la société réunionnaise.

Dans son rôle de porteur et d'amplificateur de la voix citoyenne, le CESER a décidé de se préoccuper en particulier **des problématiques de pouvoir d'achat et d'emplois sur l'Île** : prix moins élevés sur le territoire, meilleur encadrement des situations de monopoles, emploi local, soutien et accompagnement des acteur•rice•s locaux etc., autant d'enjeux qui conditionnent un niveau de vie digne pour les Réunionnais•es. Le deuxième sujet clé que porte le CESER dans cette contribution auprès des décideurs publics est celui de la recherche **d'un territoire à citoyenneté positive** : transparence, dialogue citoyen, continuité de l'action publique inscrits dans un cadre pédagogique peuvent aider à contrer la crise de confiance croissante au sein de notre société.

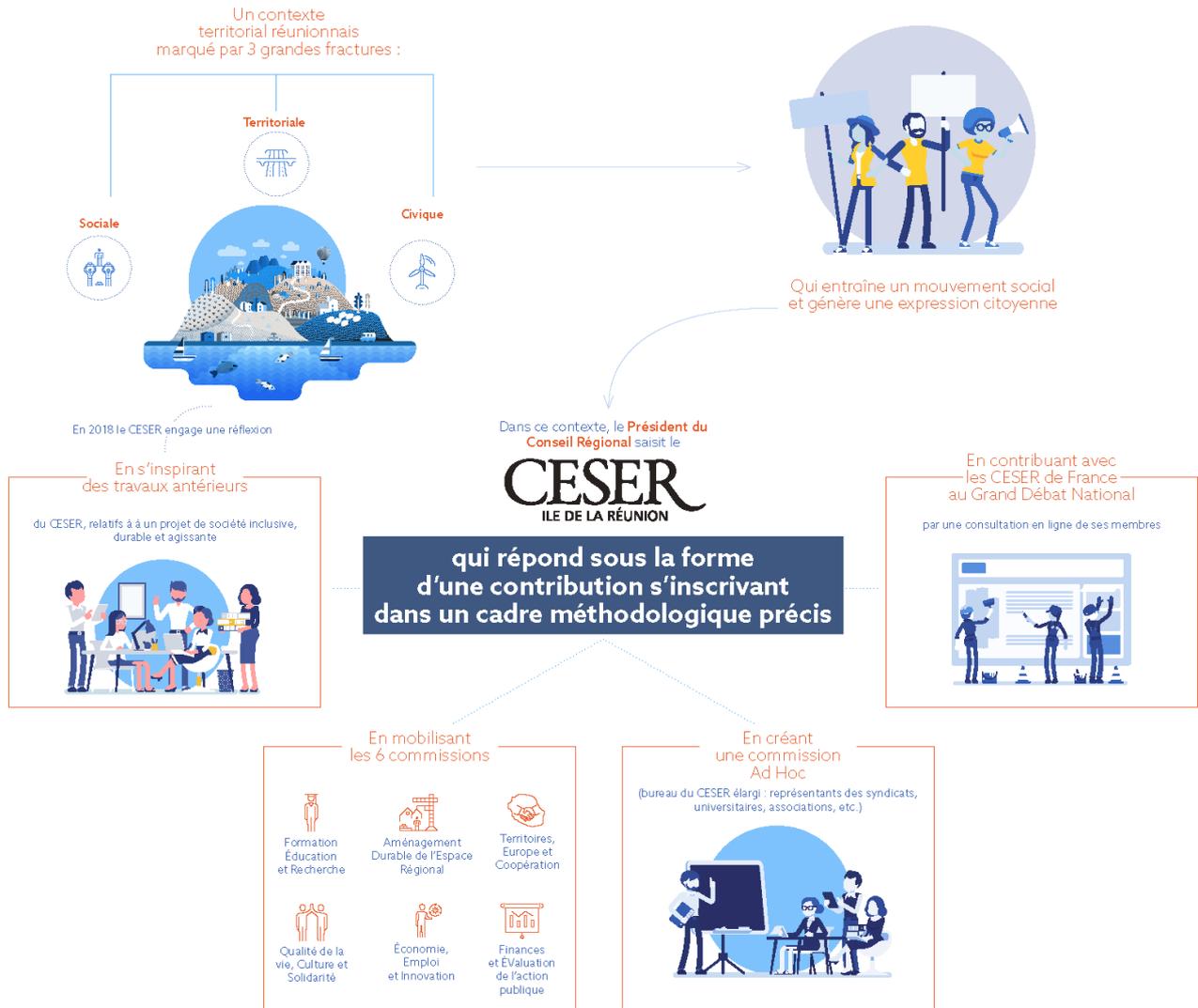
Ces enjeux ne peuvent être considérés raisonnablement si des facteurs clés de réussite ne sont pas pris en compte. **La transparence** en est un, puisqu'elle est **un gage de confiance mutuelle** entre citoyen•ne•s et représentant•e•s, élu•e•s et corps intermédiaires. L'acceptation de la réinvention **de la gouvernance** en est un autre. Sans oublier la recherche de **convergence des actions publiques**, et l'appréhension **de l'évaluation des politiques publiques** comme incontournable levier démocratique. Au-delà de participer à la refonte de la cohésion territoriale, ces facteurs clés sont pour le CESER indispensables à l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

Singulariser un dispositif de travail à la hauteur des enjeux

Et c'est là que la singularité de la démarche du CESER prend tout son sens en formulant des recommandations précises et en proposant des solutions concrètes et adaptées au contexte réunionnais pour répondre à la crise. En élaborant 20 actions opérationnelles, mesurables et réalisables dans les 12 à 36 prochains mois, le CESER, fort de son expertise de longue date, prouve sa capacité à prendre la mesure de la gravité de la situation et à s'inscrire comme acteur institutionnel légitime et réactif pour répondre aux revendications des citoyen•ne•s réunionnais•es. Ces 20 actions, qui traitent de questions très spécifiques relatives au pouvoir d'achat, à l'emploi, à la gouvernance partagée, à la continuité de l'action publique, au dialogue citoyen ou encore à l'équité territoriale viennent nourrir d'un côté les réponses aux problématiques majeures identifiées par le CESER (pouvoir d'achat, emploi, dialogue citoyen, ...), et de l'autre, apporter une nouvelle grille de lecture pour aborder les facteurs clés de réussite de l'action publique (transparence, convergence et évaluation des politiques publiques...).

En outre, l'analyse des réponses à la consultation en ligne des membres du CESER dans le cadre du Grand Débat National a mis en exergue d'autres problématiques tout aussi incontournables et dont l'Assemblée consultative, lorsqu'elle ne l'a pas déjà fait, s'emparera afin de répondre aux inquiétudes et aux besoins des Réunionnais•es : transports en commun, mix énergétique, économie circulaire, fiscalité, éducation populaire, agriculture etc. sont autant d'enjeux prioritaires pour construire la société qu'il appelle de ses vœux.

Il va sans dire que cette contribution s'inscrit dans un processus de long terme. Elle concentre à la fois les travaux antérieurs du CESER, mais pose aussi les contours de ses réflexions et publications futures. Car chaque enjeu abordé ici, comme chaque action concrète mentionnée, fera l'objet d'auto-saisines à venir. Le CESER de La Réunion est plus que jamais engagé à contribuer et participer pour bâtir avec tout•e•s les Réunionnais•es une société agissante.



Un dispositif de travail ambitieux et hybride, à la hauteur des enjeux

Le CESER apporte **une réponse pragmatique**, par une dynamique d'acteurs publics/privés pour porter des résultats opérationnels de 12 à 36 mois pour tous les citoyen·ne·s réunionnais·e·s et une **contribution pédagogique** basée sur **3 piliers et 7 trajectoires**



Une vision à long terme et des résultats qui vont nourrir les travaux futurs du CESER au service de l'ensemble des citoyen·ne·s réunionnais·e·s

PARTIE I

AGIR ENSEMBLE POUR FAIRE SOCIÉTÉ : DIALOGUE AVEC L'ACTION CITOYENNE

A. Innovons pour un meilleur pouvoir d'achat durable par plus d'emplois locaux

Bien comprendre, pour bien agir – grand angle sur le pouvoir d'achat

Partager une vision innovante du développement économique et de l'emploi



Infographie : « Des prix vers le bas et des emplois vers le haut »



Infographie : « Combiner 3 axes pour un meilleur pouvoir d'achat durable et soutenable »

Soutenir l'entrepreneuriat et les acteur•rice•s économiques du territoire pour favoriser l'emploi local

B. Renouvelons et enrichissons les formes d'actions publiques et citoyennes actuelles

Être en lien, coopérer, s'ancrer dans les territoires

Innover et expérimenter

C. Redonnons toute sa place à l'Education populaire pour nourrir la cohésion sociale

Construire des trajectoires éducative et citoyenne sur le temps long

AGIR ENSEMBLE POUR FAIRE SOCIÉTÉ : DIALOGUE AVEC L'ACTION CITOYENNE

A. Innovons pour un meilleur pouvoir d'achat durable par plus d'emplois locaux

« La vie est trop chère à La Réunion ». Principale doléance des citoyen•ne•s réunionnais•es, la problématique de la cherté de la vie, ne date pas des récents mouvements sociaux, en témoignent, par exemple, les manifestations du Collectif des organisations syndicales, politiques et associatives de La Réunion (Cospar) en mars 2009. Si l'écart des prix se réduit globalement entre l'Île et la Métropole, le ressenti d'une forte inégalité demeure présent au sein de la population (ressenti dû en particulier aux prix des produits alimentaires). Ce constat est connu de longue date et a déjà donné lieu à de nombreux rapports et travaux de l'INSEE notamment, et ce depuis des décennies. La vie est plus chère à La Réunion qu'en Métropole, encore plus pour les plus précaires¹². De même, l'Agence Française de Développement a fait le constat du retard de développement des Outre-mer par rapport à la Métropole et donc de La Réunion¹³.

Dans ce contexte, le CESER de La Réunion a souhaité s'emparer de la question du pouvoir d'achat, en particulier en faisant preuve de pédagogie sur la compréhension et le ressenti qu'ont les Réunionnais•es des enjeux et des apports de l'octroi de mer. Il s'est donc intéressé aux mécanismes et aux leviers qui peuvent favoriser à court, moyen et long terme, l'accroissement du pouvoir d'achat des citoyen•ne•s par l'augmentation des revenus et par la diminution des prix.

Bien comprendre, pour bien agir – grand angle sur le pouvoir d'achat

Il est nécessaire de rappeler en premier lieu que la notion de pouvoir d'achat et son évolution tiennent compte de deux facteurs simultanés : les revenus (de combien dispose-t-on ?) et les prix (pour faire face à quel coût de la vie ?).

Le niveau de vie plus faible à La Réunion, que dans l'Hexagone, est causé à 20 % par des prix plus élevés et à 80 % par des revenus plus faibles, en particulier à cause du manque de revenus du travail (le revenu médian par Unité de Consommation est inférieur à La Réunion, de 30 %, par rapport au national).

En conséquence, l'objectif du développement du niveau de vie et de l'amélioration du pouvoir d'achat, amène le CESER à proposer de combiner deux axes principaux : premièrement, agir sur les prix, pour lutter contre la vie chère, deuxièmement, augmenter les revenus, en agissant sur les revenus du travail et en développant la production locale et l'emploi, afin, en particulier, de substituer des revenus du travail aux minima sociaux. Le développement de la production locale et de l'emploi est la conséquence d'un plan volontariste de stimulation de « l'achat local » par les ménages, les entreprises et la commande publique. Le potentiel de ré-orientation de la consommation locale vers la production locale serait estimé à environ 1.5 Mds d'Euros, ce qui correspondrait à environ 20 à 30 000 emplois supplémentaires, pour l'économie réunionnaise¹⁴.

D'après l'INSEE, les revenus à La Réunion sont très inférieurs aux standards nationaux. Le revenu médian par Unité de Consommation (niveau de vie) était en effet 30 % plus faible, en 2015. Et le coût de la vie, pour un budget moyen de ménage réunionnais, était 7.1 % plus élevé à La Réunion qu'en Métropole.

L'enjeu développé, par le CESER, porte pour l'essentiel sur la nécessité de mettre en adéquation le fait de tirer les prix vers le bas (sans pour autant mettre en péril la production locale, donc des emplois) **ET** les emplois vers le haut (tant par de la création d'emplois que par une meilleure évolution des compétences,

12 « Les prix sont plus élevés de 7,1 % à La Réunion » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908449>

Insee partenaires n° 23, juillet 2013.

Lettre de l'Iedom n° 254, août 2013.

13 Rapport de responsabilité sociétale AFD 2015, 4 août 2017.

14 Cf. étude RELLE infra.

des carrières et donc des salaires - cf. infra Conventions Collectives Nationales -). Cela n'empêche en rien que, compte tenu de l'écart moyen des salaires entre La Réunion et la Métropole, ce sujet doit être traité avec la plus grande attention. Il souhaite que l'Etat et les collectivités, en particulier le Conseil régional, jouent rapidement un rôle contributeur et facilitateur en la matière.

S'emparer de la question du pouvoir d'achat c'est répondre aux quatre grands enjeux des Réunionnais•es dans leur vie quotidienne : se nourrir, se soigner, se loger et se déplacer. Le CESER, tout en posant ci-après quelques clés de compréhension du budget des ménages, ne saurait épuiser un sujet qui méritera d'autres développements ultérieurs, en particulier s'agissant du logement et de la mobilité, au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Les ménages réunionnais consacraient en moyenne, en 2015, 56 % de leur budget à se nourrir, se soigner, se loger et se déplacer. Et sans doute ces quatre postes de dépenses pèsent encore davantage pour les ménages les plus modestes, comme le laisse supposer, par exemple, leur plus faible recours à des soins dentaires ou optiques de qualité.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les postes de consommation qui coûtent le plus cher aux ménages réunionnais, par rapport à ceux de la Métropole, et qui pèsent le plus sur leur budget, sont en particulier l'alimentation (+28 %), la santé (+13 %), et les « autres biens et services (+13 %).

Il s'agit ici naturellement d'une vision par « grand postes de consommation », qui n'exclut pas une analyse plus fine (cf. fiche action « cartographier les dépenses des ménages » proposant une étude plus détaillée de consommation des ménages, par niveau social).

Postes de consommation	Poids budget ménages 2015 (A)	Ecart moyen prix métropole 2015 (B)	Impact de l'écart des prix sur le budget des ménages (C = A x B)	% de l'impact sur le budget des ménages (D = C / 7,4%)
Transports	16%	-4.4%	-0.7%	-10%
Alimentation	14%	28.1%	3.9%	53%
Santé	13%	12.8%	1.7%	23%
Logement, eau, énergie	13%	-4.3%	-0.6%	-8%
Autres biens et services	12%	12.8%	1.5%	21%
Loisirs et culture	8%	-0.3%	0.0%	0%
restaurants et hôtels	6%	-2.9%	-0.2%	-2%
meubles, électroménager, entretien maison	6%	2.2%	0.1%	2%
Habillement chaussures	5%	2.5%	0.1%	2%
Communication	4%	16.7%	0.7%	9%
Alcools et tabacs	3%	26.4%	0.8%	11%
TOTAL	100%	7.4%	7.4%	100.0%

Source : tableau réalisé à partir des données INSEE 2015, « INSEE Analyses n° 14, avril 2016 : Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015 »

L'alimentation (qui pèse 16 % (A) du budget moyen des ménages réunionnais, et coûte en moyenne 28,1 % (B) plus cher à La Réunion, augmente donc le coût total de la vie à La Réunion de 3,9 % (C = A x B) par rapport à la Métropole.

L'alimentation (qui renchérit de 3,9 % le coût total de la vie) représente, en moyenne en 2015, 53 % (D) du total du surcoût de la vie (3,9 % / 7,4 % = 53 %) à La Réunion. Autrement dit, le poste alimentation pèse environ pour moitié, dans le surcoût total de la vie, pour un ménage moyen, à La Réunion, par rapport à l'Hexagone.

Si on ajoute à l'alimentation : la santé D = (23 %) et les "autres biens et services" (D = 21 %), on explique 97 % du total du surcoût de la vie à La Réunion, par rapport à la Métropole.

Constat 1 : On le voit dans les éléments qui précèdent : la vie est plus chère à La Réunion, en particulier, quand on analyse le budget des ménages en « grandes masses », pour le poste « alimentation » (où les écarts de prix culminent sur les produits importés – phénomène déjà largement analysé et documenté, sur le cumul : des conditions d’achat initiales, des frais d’approche, des intervenants et des éléments fiscaux).

Les données INSEE de 2015 permettent d’estimer que le surcoût de la vie à La Réunion est causé, pour la plus grande partie, par des prix plus élevés qu’en Métropole, en particulier pour les dépenses alimentaires et de santé, qui pèsent, à elles deux, environ 75 % du total du surcoût de la vie moyen à La Réunion. Les « autres biens et services » contribuent également significativement à la « vie chère ».

L’alimentation, pèse 14 % du budget des ménages réunionnais, en 2015, avec des prix en moyenne 28 % plus élevés qu’en Métropole. Cet écart peut sembler plus faible que le ressenti par la population, mais il faut rappeler qu’il s’agit ici d’un écart moyen, prenant en compte tous les achats alimentaires des ménages réunionnais, incluant aussi certains produits importants dans la consommation locale, comme le riz ou le poulet, dont les prix sont inférieurs à ceux pratiqués en Métropole.

L’alimentaire contribue donc à rendre le coût de la vie, en moyenne, 4 % (14 % x 28 %) plus élevé à La Réunion.

Constat 2 : Une action sur les prix insuffisante pour améliorer durablement le pouvoir d’achat

Avec une inflation 2018 à 1.8 % et des prix à l’alimentation pesant 14 % dans le pouvoir d’achat, le gain pour les ménages d’une baisse des prix alimentaires de 28 % serait annulé, par l’inflation, **en seulement deux ans et demi.**

Il s’agit ici d’une réalité pour le budget moyen des ménages à La Réunion. Il y a donc nécessité d’une cartographie des dépenses des ménages par niveau social¹⁵ permettant de mieux apprécier leur situation, en particulier pour ceux les plus modestes, qui concentrent, plus que les autres, leurs dépenses pour se nourrir, se loger et se déplacer.

AXE 1 : AGIR SUR LES PRIX

Compte tenu de ce qui précède, le CESER propose, d’abord, d’agir sur les prix, une fois réalisée la cartographie des dépenses des ménages par niveau social, pour bien cibler en priorité comment soulager les ménages les plus modestes.

Il s’agira ensuite de réaliser une carte des monopoles et situations dominantes, et de faire jouer des mécanismes de régulation, de transparence et de stimulation de la concurrence, afin de faire baisser les prix dans les secteurs visés. En effet, les travaux antérieurs du CESER et l’analyse des résultats de la consultation de ses membres ont mis en évidence le souhait de voir un renforcement des outils juridiques permettant de lutter efficacement contre les abus de positions dominantes et les ententes éventuelles. Pour y parvenir, différentes modalités doivent être envisagées.

A court terme

- Les textes encadrant les prix de manière temporaire doivent être appliqués ;
- Une réflexion urgente sur l’Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR) tant dans sa gouvernance que dans ses attributions doit être engagée. Cette structure doit pouvoir avoir un meilleur pouvoir d’investigations et devenir, comme le souhaite le mémorandum sur l’ancrage territorial¹⁶, un

¹⁵ Voir la fiche action qui détaille cette proposition.

¹⁶ Etude sur l’ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises – 1er juillet 2015.

véritable Espace d'Initiative Territoriale (mise en place d'un comité de pilotage, élaboration de projets en commun, suivi et évaluation, ...). Il en est de même pour le Haut Conseil à la Commande Publique ; (Cf. infra)

– En outre, et pour aller dans le sens d'une plus grande transparence et faire acte de pédagogie, la réalisation d'une investigation précise des monopoles, oligopoles et conglomérats est nécessaire.

A moyen terme

Des mesures réglementaires, *a minima*, doivent être prises pour combattre les situations ayant pour conséquence des prix anormalement élevés.

A plus long terme

Le CESER propose que l'Etat, les collectivités et les partenaires sociaux prennent des mesures incitatives pour développer de nouvelles structures ayant un ancrage territorial local, permettant une meilleure et saine concurrence. Cela favorisera le développement de l'activité répondant aux besoins locaux, donc des emplois et améliorera le pouvoir d'achat.

Il conviendrait d'associer à ces actions sur l'offre, **un appui à la demande** des consommateurs locaux, par davantage de pédagogie expliquant le sens du « choix local », et, grâce à l'Education Populaire, aider les ménages qui le souhaitent, à mieux gérer leur budget.

Constat 3 : Il convient surtout, d'augmenter les revenus (qui sont la cause de 80 % du niveau de vie plus faible à La Réunion qu'en Métropole).

Tout le monde le sait, la faiblesse des revenus à La Réunion est d'abord liée à l'insuffisance d'emplois, en particulier d'emplois marchands.

La conséquence est qu'il y a, mécaniquement, en raison de la proportion des ménages privés de revenus du travail et cantonnés aux minima sociaux, trois fois plus de précarité monétaire à La Réunion qu'au niveau national.

Constat 4 : Le passage en activité produit une hausse de revenu, par rapport au RSA

Avec un smic net d'environ 1 200 €, et la prime pour l'emploi, on arrive à environ 1 300 € de revenu minimum net pour un emploi à temps plein. En comparaison, le RSA se monte à 550 € pour une personne seule, 826 € pour un couple sans enfant, 991 € pour un couple avec un enfant (taille moyenne d'un ménage réunionnais = 2.6 personnes).

Si une baisse des prix de 28 % pour les produits alimentaires n'augmente que de 4 % le pouvoir d'achat moyen, en revanche, le levier sur le pouvoir d'achat par les revenus du travail, en remplacement des minima sociaux, est nettement plus important :

+750 € par mois pour un emploi à plein temps, soit une augmentation de +135 % de son revenu pour une personne seule au RSA ;

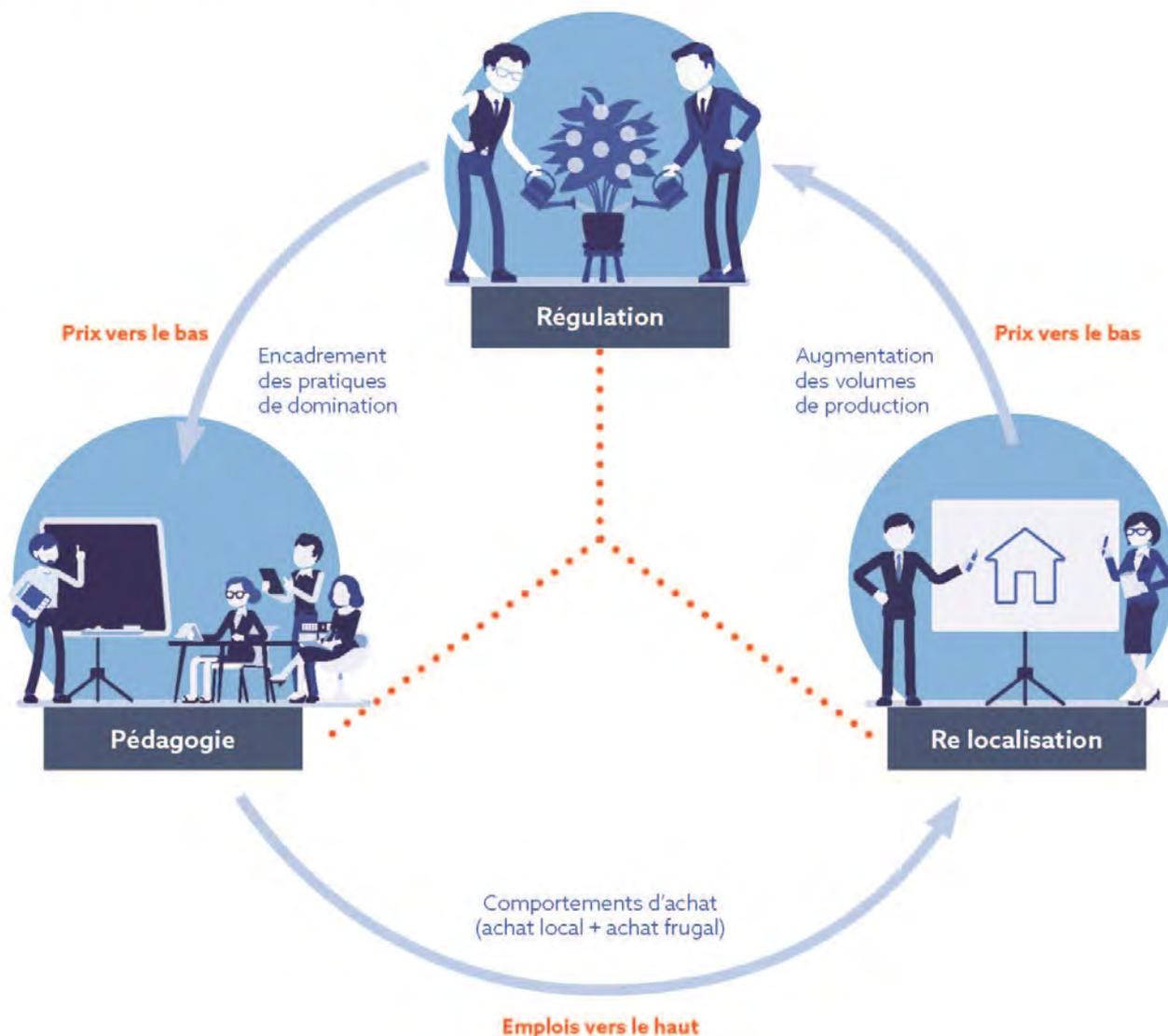
+475 € par mois pour un emploi à plein temps, soit +58 % de hausse de leur revenu pour un couple sans enfant au RSA ;

+210 € par mois pour un emploi à plein temps, soit +20 % de leur revenu pour un couple avec enfant au RSA.

Le CESER propose donc d'agir sur deux dimensions complémentaires : augmenter les revenus du travail et augmenter l'emploi, en particulier à plein temps, pour lutter contre la pauvreté de manière durable.

Partager une vision innovante du développement économique et de l'emploi

L'objectif du développement du niveau de vie et de l'amélioration du pouvoir d'achat, de manière durable et soutenable, amène le CESER à formuler deux propositions innovantes. En premier lieu, plutôt que de poursuivre des actions dissociées, viser la baisse des prix **ET** la hausse des volumes, entraînant celle de la production, et la création d'emplois, tout en y associant et associer pédagogie, consommation et régulation.



En second lieu, accentuer le caractère redistributif de l'octroi de mer au profit des Réunionnais•es, en rappelant ses deux fonctions primordiales :

Un octroi de mer social : qui vise à soutenir les actions et les emplois publics ;

Un octroi de mer économique : qui vise à soutenir et développer la production et l'emploi local.

Par ailleurs, comme l'avait proposé le Conseil régional et souhaité le CESER¹⁷, une information des plus complètes devra être effectuée vis-à-vis des Réunionnais•es concernant les tenants et les aboutissants de l'octroi de mer, pour éclairer les consommateurs sur les bénéfices mutuellement profitables (emplois, fiscalité, apprentissage,...).

- ✓ L'octroi de mer est la cible d'un « ras-le-bol fiscal », qui justifierait sans doute de mieux informer les citoyens : Combien coûte-t-il ? Sur quels types de produits est-il appliqué ? Ainsi, les produits de première nécessité en sont, par exemple, largement exemptés, beaucoup trop de personnes ne le savent pas.
- ✓ A quoi sert-il ? Quels autres avantages fiscaux les ménages en retirent-ils par rapport à la situation en Métropole, en sachant que la TVA à La Réunion est à 8.5 % au lieu de 20 % ? Il faut savoir, par exemple que dans de très nombreux cas octroi de mer + TVA locale donne un résultat inférieur à la TVA appliquée dans l'Hexagone.
- ✓ Quel serait le prix à payer si on le supprimait ? Sur les prix ? Sur les emplois publics ? Sur les emplois marchands ? Sur la production locale ?

Il convient en effet de rappeler que l'octroi de mer est un outil fiscal, dont les revenus restent à La Réunion. Par ailleurs, le Conseil régional peut proposer à Paris et à Bruxelles une modification des taux. A ce titre cela permet à la fois de faire des choix de redistribution et de développement local.

Pour le CESER il s'agit ainsi de mettre en œuvre véritablement une évaluation de l'octroi de mer, comme cela est prévu par les textes, celle-ci devant se faire en collaboration notamment avec la société civile par le biais des Conseils consultatifs.

De plus, les bénéficiaires publics de l'octroi de mer devraient faire preuve d'une plus grande transparence, par le biais d'un rapport annuel, sur son utilisation mais aussi sur celle du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). Ces rapports pourront être analysés comme prévu par le Conseil régional¹⁸ et les Conseils consultatifs.

Enfin, le CESER demande que la population soit informée des conséquences positives et/ou négatives concernant le remplacement de l'octroi de mer par une TVA (nationale ou locale), et du remplacement d'une fiscalité indirecte qui finance les collectivités locales par une fiscalité directe exercée par les collectivités auprès des citoyen•ne•s et ce pour équilibrer leur section fonctionnement et/ou section investissement.

AXE 2 : AUGMENTER LES REVENUS DU TRAVAIL

Si le CESER, instance consultative, n'a pas vocation à se substituer aux partenaires sociaux dans le cadre des discussions sur l'évolution des salaires, il souligne que la notion même de la création de revenus durables ne doit pas être détachée des mesures à prendre concernant le pouvoir d'achat. Ainsi, il a, dans différents avis ou rapports, proposé que :

17 Avis du CESER sur le rapport : « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxation et d'exonération » du 25 juin 2015.

18 Avis du CESER sur le rapport : « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxation et d'exonération » du 25 juin 2015.

- Les Conventions Collectives Nationales (CCN) soient appliquées à La Réunion, sauf si les conventions locales existantes et appliquées y sont supérieures ; conventions qui, sauf dispositions contraires s'appliquent à La Réunion dans un délai de six mois à compter de leur date d'entrée en vigueur (loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite loi El Khomri). Ce délai est imparti aux partenaires sociaux pour conclure des accords dans le même champ s'ils le souhaitent. Cette mise en responsabilité, pour être effective, peut se développer grâce à la construction d'un espace de Dialogue Social Territorial et d'un parcours de formation au dialogue social territorial. Une première étape pourrait utilement être constituée par la mise en place d'un diplôme universitaire au dialogue social territorial, de manière à élever les compétences de mise en œuvre de cet espace d'initiative collective de la démocratie sociale¹⁹.
- Les branches soient structurées, favorisant le développement d'un meilleur dialogue social²⁰ ;
- Les impôts et taxes soient plus justes au regard du pouvoir d'achat de la population de La Réunion, inférieur à la moyenne nationale, et ce dans tous les déciles ;

AXE 3 : DEVELOPPER L'EMPLOI

De nombreuses importations faites aujourd'hui à La Réunion pourraient être remplacées demain par des productions locales, avec pour conséquence des créations d'emplois et une augmentation du pouvoir d'achat.

Ce constat a été mesuré par l'étude REELLE²¹ (Ré-Enraciner L'Economie locale) qui indique notamment les emplois par filières re-localisables.

En décembre 2017, le CESER et le Conseil régional ont mobilisé les acteur•rice•s du territoire pour signer et mettre en œuvre un mémorandum sur l'ancrage territorial afin de maximiser les retombées économiques et sociales de toutes politiques publiques.

Dans ce contexte, le CESER renouvelle son souhait que l'Etat et les collectivités prennent des mesures incitatives pour le développement de nouvelles structures ayant un ancrage territorial local favorisant à la fois le développement de l'import substitution et celui des filières déjà existantes. L'objectif est d'augmenter autant que faire se peut les volumes de production entraînant une baisse des prix à la vente et une augmentation du nombre d'emplois locaux. Ces mesures doivent s'exprimer par des éco-conditionnalités des aides publiques, par la reconnaissance des labels RSE, par la généralisation des conventions SBA dans toutes collectivités territoriales afin de faire de la commande publique, un levier du développement local. Par ailleurs, des Espaces d'Initiatives Territoriales (EIT) devront être mis en œuvre par filière sous l'égide du schéma SRDEII²², des EPCI²³, des Chambres consulaires, et des partenaires sociaux, pour engager un plan d'action durable et porté par les acteur•rice•s territoriaux.

Plus précisément, une dynamique des acteur•rices•s publics et privés doit être mise en œuvre de manière partenariale, dont l'un des objectifs est de permettre aux Réunionnais•es sans emploi et/ou ne « survivant » qu'avec des minima sociaux d'en obtenir un et donc d'améliorer leur pouvoir d'achat. Il s'agit ici d'organiser

19 Avis sur CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

20 Avis du CESER sur le projet de Contrat de Plan Régional de développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

21 Lancée par la CPME Réunion avec le soutien de la DIECCTE et publiée en octobre 2017, l'étude REELLE (Ré-Enraciner l'Economie Locale) met en évidence les fuites économiques locales, les potentialités de relocalisation et les opportunités de développement en termes de diversification et de densification des activités.

22 Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

23 Etablissement public de coopération intercommunale.

le développement de l'emploi à travers quatre axes stratégiques principaux, qui combinent emplois marchands et non marchands :

- Développer la consommation et la production locale, par le renforcement de l'ancrage local et des relocalisations dont les potentiels ont été mis en lumière dans l'étude REELLE ;
- Développer l'économie non marchande (publique, parapublique, associative – volet ESS²⁴ du SRDEII) ;
- Mettre un plan d'action stratégique sur les filières intensives en main d'œuvre (Logement, services à la personne, tourisme et téléservices, publics et privés) ; le tourisme représentant un formidable secteur de développement de l'emploi.
- Accélérer l'action du SRDEII sur les relais de croissances dont La Réunion a besoin : Agro-nutrition (dont augmentation de la sécurité alimentaire), Océan bleu, Tourisme, Numérique et Energie-Environnement (transition après-pétrole et gestion des ressources et déchets).

Pour cela, différents moyens peuvent être mobilisés : généralisation des circuits courts, déploiement du plan régional de l'économie circulaire, etc.

Par ailleurs, les pouvoirs publics doivent se montrer attentifs à la gestion du respect des délais de paiement et des règles de déontologie qui s'y attachent, en raison de l'effet négatif qu'ils produisent sur l'activité économique et l'emploi.

24 Economie Sociale et Solidaire.

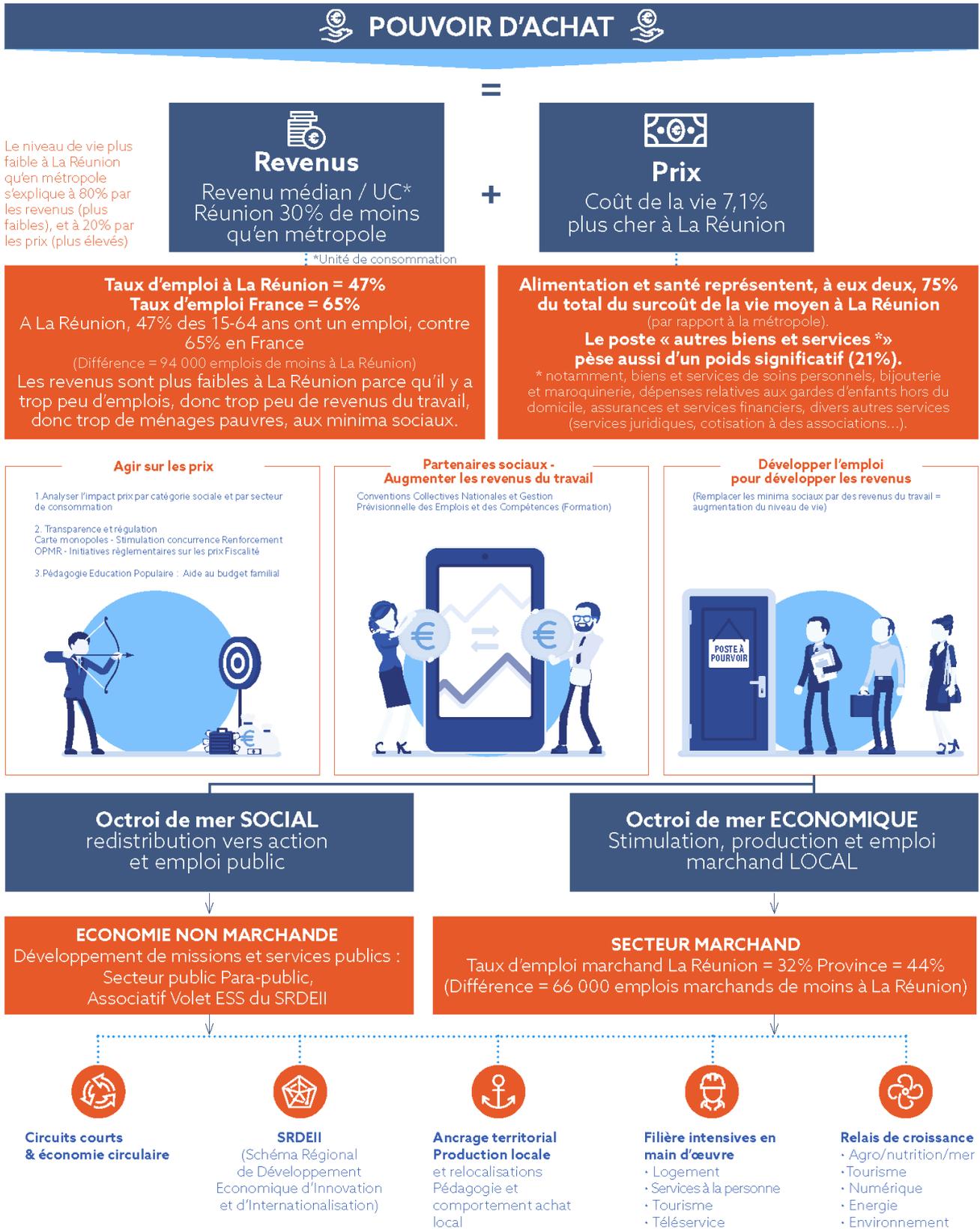


Figure 4 : Comprendre les enjeux du pouvoir d'achat

En lien avec ce qui précède, l'étape préalable et actionnable à court terme travaillée par le CESER afin d'agir sur les prix est l'action suivante :

FICHE ACTION 1

Cartographier les dépenses des ménages

Définition et objectifs :

L'objectif principal est de mettre les décideurs sur un même niveau d'information qui soit indiscutable et qui s'impose à tous. Pour cela, l'action consiste à cartographier les dépenses des ménages (logement, déplacement, alimentation, éducation, connexion, divertissement,) par catégorie de ménages (RSA, SMIC ; 1,5 SMIC, ...) avec une double lecture visant à la fois le coût et la hiérarchie des besoins. Cela permettra de partager et valider les informations et les données afin d'agir sur les grandes masses issues de la cartographie des dépenses pour en diminuer l'impact sur le budget de consommation des ménages (coût des matériaux de construction, coût alimentaire, coût des déplacements, coût de la santé, etc.).

Principales étapes de réalisation :

Étape 1: A très court terme, commande de la cartographie à l'INSEE.

Étape 2: A moyen terme, partage des informations, notamment, au sein de l'OPMR/CESER/CCEE, collectivités locales, CTAP.

Étape 3: A moyen terme, prise de décision de la CTAP de mener des politiques publiques afin d'agir concrètement sur les coûts, au maximum six mois après publication de la cartographie.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Cette action impose que des moyens législatifs et réglementaires (arrêtés préfectoraux par exemple) soient mobilisés, tout comme les moyens humains et financiers. Par ailleurs, cela nécessite qu'une commande spécifique soit faite de la part du Conseil régional auprès de l'INSEE et de la DGCCRF²⁵.

Le suivi de la mise en œuvre de l'action sera déterminé par la publication officielle de la cartographie, le nombre d'actions et/ou de politiques publiques adoptées suite à cette publication et leurs entrées en vigueur, ainsi que des effets quantifiables sur les prix.

Pour le CESER ces actions en appelleront d'autres, mais elles ne peuvent se faire que si de la conditionnalité se met aussi en place. De même, cela ne sera possible que si un large accord politique, économique, social et sociétal se fait. C'est dans cette direction que le CESER souhaite que le Conseil régional fasse de la CTAP un lieu de décisions pour le bien-être de la population réunionnaise.

Outre l'action sur les prix et le pouvoir d'achat, le CESER est aussi particulièrement attaché au développement de l'emploi local, et travaille en ce sens notamment en réfléchissant à d'autres actions réalisables et applicables à court terme.

Soutenir l'entrepreneuriat et les acteur•rice•s économiques du territoire pour favoriser l'emploi local

La culture entrepreneuriale a fait des progrès notables ; de plus en plus de jeunes Réunionnais•es diplômés•e•s se lancent dans des projets innovants. Mais cette dynamique est encore trop timide. Il faut davantage stimuler la culture entrepreneuriale et l'attire pour l'innovation. La situation professionnelle qui précède la création est également un facteur déterminant pour la survie des entreprises de manière générale. Avoir déjà une expérience entrepreneuriale est un atout majeur. Les revendications citoyennes

25 Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

portent d'ailleurs le message de la recherche d'une Réunion qui ouvre des perspectives à sa jeunesse et de la mise en place d'une formation professionnelle adaptée aux besoins locaux.

La consultation en ligne des membres du CESER a aussi mis en évidence le résultat suivant : pour développer l'emploi local, il est nécessaire de développer l'accès à l'entrepreneuriat (notamment pour les jeunes) et de donner plus de moyens à l'apprentissage et à la formation en axant sur le savoir-faire territorial²⁶. Dans ces conditions et dans la continuité de travaux déjà engagés tels que la Contribution sur la « priorisation des actions à mener dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) » du 4 octobre 2017, ou encore le Mémoire : « L'ancrage territorial Réunion » du 8 décembre 2017, le CESER de La Réunion a, pour cette contribution, mis en exergue quatre actions opérationnelles qui s'inscrivent dans la trajectoire économique d'une société agissante :

FICHE ACTION 2

Favoriser et développer l'esprit d'entrepreneuriat

Définition et objectifs :

Face au constat que de nombreux Réunionnais•es n'ont pas conscience de leur potentiel de création d'entreprises, la fiche action se propose d'accentuer la communication autour de l'entrepreneuriat et de faciliter toutes démarches en ce sens.

Principales étapes de réalisation :

Etape 1 : Premièrement, il est question de développer l'esprit d'entrepreneuriat en lançant la dynamique de visites d'entreprises multi-publics avec la présence systématique d'un ambassadeur ou un accompagnant formé spécifiquement.

Etape 2 : Il s'agit ensuite de créer une place d'échanges prenant la forme d'une bourse d'idées de la création d'entreprises avec possibilité de monétiser les idées qui ont abouti ; cette place pourrait aussi être un moyen de valoriser les *success-stories* entrepreneuriales.

Etape 3 : Enfin, développer un réflexe d'aller exposer les savoir-faire dans un processus de valorisation territoriale et de pérennisation des entreprises existantes (selon le modèle d'un salon de la transmission, ou du B to M, ...).

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Pour réaliser ces actions dans un délai de moins d'un an, différents types de moyens devront être alloués, avec en premier lieu, des moyens législatif et réglementaire. Le Conseil régional et le Rectorat pourront accompagner la création d'un dispositif d'ambassadeur•rice•s ou d'accompagnant•e•s formé•e•s spécifiquement pour les visites en entreprises en s'appuyant sur l'outil SAV, l'outil « Soutenir Accompagner Valoriser les porteurs de projets économiques » du Conseil régional. Cette action pourra déboucher sur un nouveau métier d'accompagnateur•rice en entreprises à l'instar des guides PEÏ. En parallèle, le portail académique de La Réunion pourra être modernisé et valorisé. Enfin, la mobilisation des médias facilitera la diffusion de ces initiatives.

Le nombre d'ambassadeur•rice•s formé•e•s, et le nombre de visites d'entreprises seront des indicateurs clés qui permettront d'évaluer le bon démarrage de l'action. Une plus profonde évaluation se fera ensuite par la mesure du solde net de la création d'entreprises à 5 ans.

26 Note du CESER « La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais » – Assemblée plénière du 19 février 2015.

FICHE ACTION 3

Créer une plateforme d'accompagnement et de formation pour les nouveaux entrepreneurs

Définition et objectifs :

Dans la continuité de l'action précédente, il s'agit ici de favoriser le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, notamment chez les jeunes, par une formation, des modalités d'accompagnement et de financement mieux adaptées au contexte de l'Île. En lien avec les organismes de formation existants, ce centre d'accompagnement et de formation des porteurs de projets inclura l'acquisition des bases nécessaires, l'accompagnement à la maîtrise et à la formalisation du projet, le coaching, l'accès au financement et aux organismes de caution.

Principales étapes de réalisation :

Étape 1 : A court terme, identifier tous les acteur•rice•s et définir la gouvernance de la structure.

Étape 2 : A court terme, définir les modalités de financement de la structure.

Étape 3 : A moyen terme, mettre en œuvre la structure.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Outre des moyens financiers, des ressources humaines qualifiées (réaffectation, mutualisation le cas échéant des moyens humains existants dans le secteur de la formation) et matérielles telles que des locaux (réaffectation, mutualisation le cas échéant des locaux existants) devront être déployées par le Conseil régional et avec le soutien des acteur•rice•s de la formation (Chambres Consulaires, Pôle emploi, Ecole de la 2ème chance, branches professionnelles et partenaires sociaux), mais aussi des acteur•rice•s financiers (AFD, Caisse des dépôts, ...). Le nombre d'entreprises créées par année pourra permettre d'évaluer l'impact réel ou non de cette action ainsi que leur taux de « survie » à 4 ans.

FICHE ACTION 4

Accélérer l'opérationnalité des fiches actions du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) relatives à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du Territoire

Définition et objectifs :

Dans la suite des travaux du CESER, en particulier son avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 du 19 juin 2018, l'objectif de cette action vise à mettre en cohérence les besoins en compétences du monde économique avec les formations et les aspirations des jeunes et des actif•ve•s via le développement d'actions qualifiantes et/ou certifiantes pour faciliter la montée en compétences.

Principales étapes de réalisation :

Étape 1 : A court terme, veiller à la mise en œuvre rapide des fiches actions du CPRDFOP et vérifier la déclinaison régionale du plan d'investissement dans les compétences dans le cadre de celui-ci.

Étape 2 : A court terme, cartographier les organismes de recherche présents sur le territoire et déterminer leur apport en termes de développement et d'innovation.

Étape 3 : A moyen terme, réaliser, réactualiser et diffuser les gestions prévisionnelles des emplois et des compétences de branches.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Il s'agira de mobiliser le CREFOP²⁷ pour la politique stratégique quadripartite, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CPRDFOP (y compris le Service Public Régional de l'Orientation - SPRO), ainsi que le Conseil régional pour la mise en application des fiches actions. En parallèle l'action implique l'installation du Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. L'action pourra être évaluée à travers la mise en œuvre effective des actions décrites dans les fiches, le déploiement du SPRO ainsi que le nombre de GPEC²⁸ de branches à construire et/ou à jour.

FICHE ACTION 5

Créer une cellule d'accompagnement pour faciliter l'accès aux fonds européens pour les associations et les TPE/PME

Définition et objectifs :

La visée de cette action est de venir, à très court terme, répondre à un besoin d'accompagnement des acteur•rice•s de proximité (associations, petites entreprises, ...) avec pour ambition de mieux mobiliser les financements européens. Plus précisément, le CESER propose que soit produite une offre locale en ingénierie de projets et fait un soutien à l'émergence de consortiums d'acteur•rice•s (les petits porteurs de projets ne disposant pas de moyens internes pour élaborer les dossiers). De nombreuses initiatives existent telles que les GAL (Groupes d'Acteurs Locaux) pour la mise en œuvre de LEADER (Liaisons Entre Acteurs pour le Développement Rural) au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ; les EIL (Espaces d'Initiatives Locales) ou EIT (Espaces d'Initiatives Territoriales) ou encore des guichets uniques. Il sera nécessaire d'être vigilant pour qu'il n'y ait pas de doublons avec des structures déjà existantes.

Principales étapes de réalisation :

A moyen terme

Étape 1 : Adapter les dispositifs existants.

Étape 2 : Renforcer le portage financier (préfinancement, avances, ...).

Étape 3 : Prévoir des moyens humains dédiés.

Étape 4 : S'appuyer sur les consortiums existants.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Outre la mobilisation évidente de moyens humains en ingénierie de projets et de moyens financiers alloués à la mise en place du dispositif, cette action ne pourra être effective qu'avec la création et l'investissement d'un partenariat public et privé avec la mutualisation des moyens des différents partenaires. Le nombre de structures bénéficiaires et le nombre de projets accompagnés serviront à évaluer l'avancement de l'action.

Au-delà du travail effectué pour élaborer des actions précises destinées à favoriser l'entrepreneuriat et à soutenir les acteur•rice•s économiques du territoire, le CESER de La Réunion est très investi dans la problématique de l'emploi. De fait, il a déjà établi différents leviers de création d'emplois dans les cinq prochaines années qui feront l'objet d'une étude proposant :

27 Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

28 Gestions prévisionnelles des emplois et des compétences.

- D'identifier les capacités du territoire à créer et maintenir les conditions permettant d'améliorer, de développer et de consolider les secteurs d'activités pourvoyeuses d'emplois ;
- D'identifier les secteurs porteurs et proposer une démarche afin de maximiser le potentiel de création ;
- D'engager une démarche afin d'améliorer la capacité d'anticiper l'avenir et d'identifier à l'instant « t » le type d'emplois nécessaires au développement des entreprises et du territoire.

B. Renouvelons et enrichissons les formes d'actions publiques et citoyennes actuelles

L'exécutif régional s'est fortement mobilisé lors du récent mouvement citoyen qui revendique plus de démocratie participative et de transparence de l'action publique incluant celles des élu•e•s. Cette demande porte sur les fondements d'une vie démocratique locale renforcée et au caractère plus permanent, dépassant le seul temps de consultation que constitue l'élection.

Notre société fait face à une crise de confiance de notre fonctionnement démocratique. Crise envers nos institutions, envers nos élu•e•s et envers les représentant•e•s des corps intermédiaires. Ces remises en cause s'inscrivent dans un contexte de transformation profonde du rapport de l'individu au collectif mais aussi de son rapport à l'intérêt général, questionnant ainsi notre pacte social. Il est donc vital et nécessaire de (re)construire le dialogue avec les citoyen•ne•s et l'ensemble des acteur•rice•s de la société civile, pour raviver et renouveler les légitimités de nos institutions et de nos représentativités.

Parce que le sentiment d'inégalité et d'iniquité s'est installé, les citoyen•ne•s expriment leurs doutes quant à la capacité des institutions à répondre à leurs besoins, à leurs aspirations et plus largement aux défis de la société réunionnaise. Les difficultés à « Faire société » trouvent leur racine dans cette défiance et également dans l'affaiblissement de la solidarité et des modes d'actions collectifs. C'est pourquoi il paraît important au CESER de privilégier ce qui permet à chacun•e de vivre, de se réapproprier et d'agir sur son lieu de vie (quartier, commune, ...) et dans sa communauté d'appartenance (famille, association, syndicat, parti politique, ...) de façon plus active et avec un sens du collectif et de la solidarité élargi à toute la société réunionnaise. En cela, une plus grande reconnaissance et la mise en perspective de la place des corps intermédiaires favoriseront cette dynamique réciproque des acteur•rice•s que sont les citoyen•ne•s et les institutions. La mise en œuvre d'outils de *civic tech*²⁹ (notamment la plateforme utilisée par les Gilets jaunes à La Réunion ou celle portée par le Conseil régional pour consulter les Réunionnais•es sur le Conseil Consultatif Citoyen) représente une formidable opportunité d'innovation sociale pour élaborer de nouvelles formes d'implication et de passage « à l'action » citoyenne.

Le CESER dans ses avis antérieurs réaffirme qu'un volet gouvernance, démocratie et citoyenneté devrait pouvoir être systématiquement mis en œuvre dans tous les futurs schémas ou stratégies réunionnaises.

Pour faire vivre ce territoire à citoyenneté positive, qu'il appelle de ses vœux, il y a nécessité d'avoir une définition partagée de la démocratie participative :

- Une démocratie de la contribution et de la co-construction dans laquelle les corps intermédiaires prennent toute leur place pour nourrir l'action publique. Dans ce contexte, leur mobilisation permettra, en leur laissant une pleine capacité d'agir et à être force de propositions au service d'un objectif partagé, d'en faire de véritables EIT (Espaces d'Initiatives Territoriales).

²⁹ La *civic tech* est l'usage de la technologie dans le but de renforcer le lien démocratique entre les citoyens et le Gouvernement. Cela englobe toute technologie permettant d'accroître le pouvoir des citoyens sur la vie politique, ou de rendre le gouvernement plus accessible, efficient et efficace. (Wikipédia).

- Une démocratie « ouverte » de la citoyenneté dans laquelle l'éducation, le développement de la culture, de la coopération, et également des outils de démocratie numérique favoriseront l'implication de tous les Réunionnais•es et, en particuliers, celle des citoyen•ne•s actuellement les plus en marge des dynamiques collectives. Le CESER préconise un accompagnement d'initiatives citoyennes sur chaque territoire de La Réunion, notamment lorsque le Conseil régional contractualise avec les acteur•rice•s des différents territoires (dans le cadre des conventions Conseil régional/EPCI ou Conseil régional/mairies), pour susciter le développement des démarches de participation.

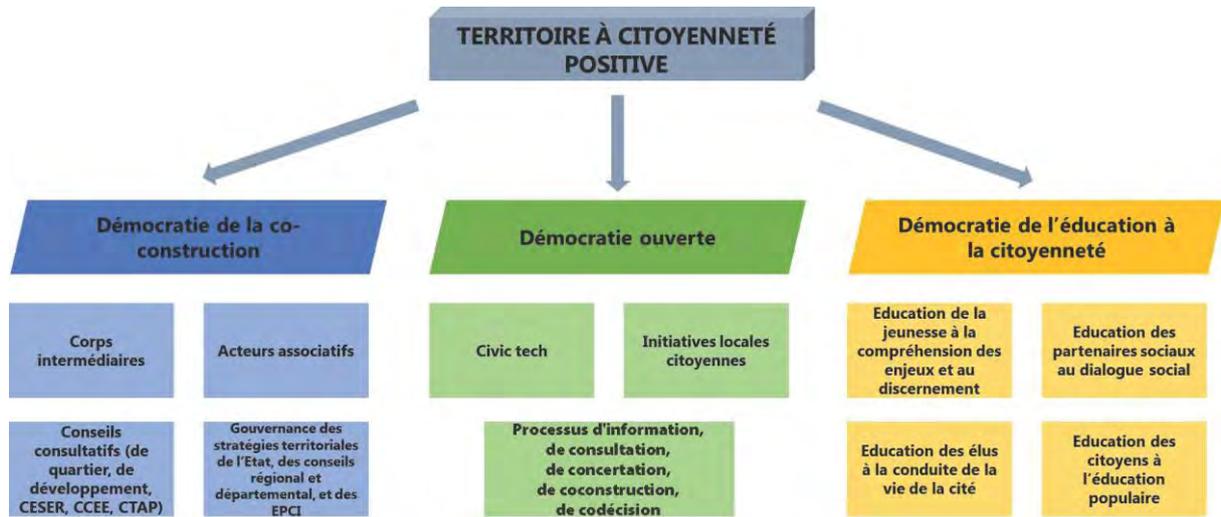


Figure 5 : Faire vivre un territoire à citoyenneté positive

Le territoire à citoyenneté positive, pour s'exprimer, nécessite notamment de créer du lien, de coopérer, d'innover et d'expérimenter :

Être en lien, coopérer, s'ancrer dans les territoires

Pour nourrir une démocratie participative vivante et efficace, le CESER propose de renforcer les capacités d'agir de celles et ceux qui souhaitent participer à l'animation des Espaces d'Initiatives Territoriales existants ou à créer (CTAP, gouvernance de la stratégie territoriale de l'État et des schémas régionaux et départementaux, conseils de développement des EPCI, conseils de jeunes et de seniors, conseils de quartier, ...) pour leur donner la force et le sens attendus de leur création.

FICHE ACTION 6

Faire l'inventaire, réactiver ou compléter les instances de démocratie participative

Définitions et objectifs

Élu•e•s et citoyen•ne•s ont à co-construire un modèle de développement pour La Réunion. Dans le cadre de son Assemblée plénière du 1er décembre 2017, le CESER invitait à « Définir avec l'ensemble des acteur•rice•s un projet de société pour La Réunion, condition sine qua non à toute réduction durable de la pauvreté ». Depuis, dans son discours du 30 novembre 2018, Le Président du Conseil régional a annoncé la mise en place d'un Conseil Consultatif Citoyen rattaché au Conseil régional. Or des instances consultatives existent déjà, certaines opérationnelles, d'autres non, et chacune n'étant liée qu'à un seul exécutif. Il s'agit donc d'identifier les instances participatives à activer ou à réactiver, voire à créer pour un dialogue citoyen global.

Principales étapes de réalisation

Etape 1 : A court terme, activer les « Conseils de développement » des EPCI.

Etape 2 : A court terme, faire le point en CTAP sur les instances de démocratie participative qui sont opérationnelles sur le territoire (partage de l'information).

Etape 3 : A court terme, si le choix est fait de créer de nouvelles instances, les mettre en correspondance avec l'instance de rassemblement des exécutifs (CTAP ou autre).

Etape 4 : A court, moyen et long termes, s'appuyer sur le travail des Conseils consultatifs régionaux pour accompagner le travail de l'instance de rassemblement des exécutifs (CTAP ou autre).

Modalités de mise en œuvre et suivi

La mise en application à très court terme (six mois) de ces différentes étapes nécessite la mobilisation des EPCI (CINOR, TCO, CIREST, CIVIS, CASUD) pour activer leurs conseils de développement ; celle du Président du Conseil régional pour convoquer la CTAP et établir son ordre du jour ; et celle des membres de la CTAP pour préparer les réunions. La tenue d'une réunion d'installation des Conseils de développement, l'inscription à l'ordre du jour de la CTAP d'un point sur les instances de démocratie participative qui sont opérationnelles sur le territoire et la publication d'un avis rendu par la CTAP sur la création d'un Conseil Consultatif Citoyen commun seront des indicateurs marquant la mise en œuvre effective de l'action.

Innover et expérimenter

Parce qu'il existe de nombreux lieux et personnes ressources de lien social formel ou informel de dynamiques locales sur tous les territoires de La Réunion, le CESER propose de les recenser et cartographier. L'implication citoyenne se traduit en effet par des initiatives prises par des acteur•rice•s privé•e•s et public•que•s et par des corps intermédiaires dans des gouvernances et schémas classiques, ainsi que par de nouvelles pratiques (notamment les réseaux sociaux, les plateformes collaboratives et les *civic tech* plus largement) qui bousculent les cadres de l'action publique actuelle. Pour renforcer la capacité à « Faire société » et faire émerger **un territoire à citoyenneté positive**, le CESER propose de construire une offre d'ingénierie territoriale en s'appuyant notamment sur des instances comme l'ARVISE³⁰, le CNFPT³¹, le CREFOP, l'ADSTR³², etc, pour soutenir l'émergence d'actions portées par les citoyen•ne•s et/ou les corps intermédiaires. Des appels à projets annuels de « territoire à citoyenneté positive », proposés par le Conseil

30 Association Réunionnaise pour la Valorisation des Initiatives Socio-Economiques.

31 Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

32 Association pour le Dialogue Social Territorial à La Réunion.

régional permettraient d'animer et de rendre durable cette démarche d'expérimentation et d'innovation sociale.

FICHE ACTION 7

Créer un Comité de maximisation (CoMax)

Définition et objectifs

En amont de tout investissement structurant (public ou privé), la création d'un CoMax permettra d'analyser et de maximiser les retombées locales de ces investissements, donc des emplois, et parallèlement de conditionner les aides publiques afin d'agir en faveur de l'ancrage territorial (participation à des projets collaboratifs territoriaux/achat local). L'objectif est de consolider et développer les secteurs d'activités qui composent l'économie locale dans une démarche d'ancrage et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), thématiques qui font l'objet de travaux depuis plusieurs années et qui ont été publiés notamment dans le rapport du CESER : « l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion » de septembre 2016 ainsi que dans le Mémoire sur l'ancrage territorial de décembre 2017. Ces textes visent à mettre en action les politiques publiques, selon la grille de lecture de la RSE et de la RSO. Le territoire est ici appréhendé sous l'angle géographique et également communautaire, dans lequel existe une forte interaction entre les acteur•rice•s de terrain et les institutions dans une démarche collective de développement. Cette vision commune se traduit par l'émergence d'espaces de gouvernance partagée, appelés « Espace d'Initiative Locale » visant à responsabiliser les parties prenantes, à les faire agir et à les faire coopérer dans une optique d'actions communes.

Principales étapes de réalisation

Etape 1 : Court terme, création d'un CoMax ;

Etape 2 : Moyen et long terme, identification de la liste des besoins structurants pour La Réunion ;

Etape 3 : Moyen et long terme, mise en cohérence des investissements structurants avec les secteurs d'activités qui doivent être considérés comme moteurs pour l'Île (nouveaux relais de croissance) ;

Modalités de mise en œuvre et suivi

La création d'un CoMax nécessitera le soutien du Conseil régional et impliquera de s'appuyer sur un SRADDET à construire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). L'effectivité de l'action se mesurera à travers notamment la mise en place du compteur emploi voulu par le ministère des Outre-mer et par le décompte et la valorisation des investissements structurants.

D'autres actions font et feront l'objet de réflexions et de travaux du CESER pour renforcer une dynamique de territoire à citoyenneté positive : recensement des acteurs du dialogue social territorial ; création d'un laboratoire de pratiques participatives dans le cadre d'un volet innovation sociale (notamment avec le développement du volet ESS du SRDEII). Cet engagement est d'ailleurs confirmé par les résultats de la consultation en ligne des membres du CESER qui met en exergue la préoccupation d'une meilleure formation citoyenne et de davantage d'espaces consultatifs et participatifs.

Par ailleurs, la démocratie doit être un dialogue permanent entre les représentant•e•s et les représenté•e•s ; elle doit incarner la recherche du bien-être individuel et collectif, et de l'intérêt général de la société. Au-delà des mots, ce sont des réalisations concrètes qu'attendent les citoyen•ne•s réunionnais•es, et c'est ce à quoi le CESER tente de répondre en revisitant les espaces de démocratie participative existants, et en invitant les uns et les autres à innover à travers la création de nouveaux espaces capables de favoriser le dialogue citoyen. De ce point de vue, vivre en démocratie et en comprendre les fondamentaux est un apprentissage permanent auquel incite l'éducation populaire et citoyenne.

FICHE ACTION 8

Créer les conditions favorables pour faire de La Réunion du Millénaire un territoire à citoyenneté positive

Définition et objectifs

L'objectif de cette action, que le CESER portera prochainement dans le cadre d'une auto-saisine, est de poser le cadre de réflexion pour faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté, parce que le recours systématique à des relations directes avec les citoyen•ne•s sans une compréhension et appropriation mutuelle des sujets échangés présentent le risque d'évoluer dans une démocratie d'opinions issues de paroles individuelles multiples. C'est vers les formes organisées de la société qu'il convient de rechercher un équilibre entre les nécessités du choix de la décision et la préparation de cette décision.

Principales étapes de réalisation

Etape 1 : Réappropriation des formes complémentaires de la démocratie : représentative, sociale, participative.

Etape 2 : Proposition d'un cadre de référence du progrès démocratique pour faire de La Réunion un territoire à citoyenneté positive.

Etape 3 : Proposition d'appropriation par les acteur•rice•s du champ des possibles pour faire vivre un territoire à citoyenneté positive.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Il s'agit pour le CESER, forme institutionnalisée de démocratie participative, d'apporter sa contribution qui propose un cadre de référence d'une relation apaisée entre l'action publique et l'action citoyenne.

C. Redonnons toute sa place à l'Éducation populaire pour nourrir la cohésion sociale

Éducation civique, enseignement moral et civique, ... Quel que soit l'intitulé du cours, l'École républicaine a de tout temps construit des programmes dans le but de former des citoyen•ne•s actif•ve•s. Pourtant, le constat de l'existence d'une fracture civique à La Réunion confirme l'absence d'un projet commun partagé.

Or, l'Éducation populaire, plus qu'une formation à la citoyenneté, est un moyen de se construire en tant que Citoyen•ne. En s'appuyant sur la mémoire et sur l'exercice de pratiques démocratiques, elle fait émerger un esprit critique et encourage la montée en puissance des personnes, individuellement et collectivement. Intrinsèquement liée au bon fonctionnement de la démocratie participative, l'Éducation populaire et citoyenne est considérée comme un axe prioritaire par le CESER.

FICHE ACTION 9

Créer une plateforme et un guide de l'Education populaire et citoyenne

Définition et objectifs :

Dans la continuité de l'« Appel CCEE-CESER pour redonner sa place à l'Education populaire » et de l'« Argumentaire du groupe Education populaire CCEE-CESER », le CESER souhaite approfondir concrètement les travaux engagés relatifs à l'Education populaire et citoyenne.

Faire travailler ensemble le monde associatif et les institutions à travers la création d'une plateforme et d'un guide de l'Education populaire et citoyenne, permettra : d'encourager les liens entre les projets collectifs et les initiatives d'Education populaire, notamment dans le domaine de la citoyenneté ; de connecter les acteur•rice•s locaux ; de développer des valeurs communes de solidarité, de tolérance et de respect. En outre, cette action qui répond notamment à la demande collective issue des récents mouvements sociaux de développer et valoriser les associations œuvrant pour l'Education populaire, s'inscrit dans la recherche de nouvelles trajectoires citoyennes, éducatives, ou encore sociales.

Principales étapes de réalisation :

Étape 1 : A court terme, identifier les associations qui travaillent sur le soutien à la parentalité et modéliser les actions de coéducation sur le territoire (café des parents, vacances familiales, CAF...).

Étape 2 : A court terme, cartographier les projets collectifs réussis (réunions de colocataires organisées par les bailleurs sociaux, animations de quartier, organisations sportives, ...).

Étape 3 : A moyen terme, à partir des éléments précédents, réaliser une plateforme et un guide d'initiatives territoriales de façon partenariale avec les acteur•rice•s de l'écosystème.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

La création de cette plateforme et du guide doit être réalisée dans un laps de temps ne dépassant pas six mois. Un questionnaire à l'attention du monde associatif (acteur•rice•s de l'Education populaire, associations de parents d'élèves ...) et des institutions (CAF, bailleurs sociaux, Sous-préfet à la Cohésion sociale, Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, collectivités territoriales, ...) devra être élaboré pour faciliter la création de ces outils.

Par ailleurs, le renforcement voire la création de lieux d'échanges et de construction de projets collectifs (CCAS, CAF, DJSCS, ...) seront nécessaires.

Le CESER opérera le suivi de la mise en œuvre de l'action à l'aide de trois principaux indicateurs : la réalisation opérationnelle et quantitative du guide ; le nombre d'associations sensibilisées ; la réalisation du questionnaire de satisfaction.

FICHE ACTION 10

Lancer une campagne d'information et de sensibilisation aux enjeux du développement du territoire

Définition et objectifs :

Redonner de la cohésion sociale au sein d'une société implique des actions pédagogiques. Dans cette optique, et avec la volonté de susciter l'engagement et la responsabilité citoyenne, le CESER souhaite lancer une campagne d'informations et de sensibilisation sur les enjeux du développement du territoire, afin de renforcer le sentiment d'appartenance territorial et d'identité réunionnaise. Cette campagne a un triple objectif :

- Éveiller à la conscience citoyenne afin de renforcer le rôle du citoyen•ne dans la cité ;
- Partager le destin commun réunionnais, en explicitant son modèle de développement ;
- Enfin faire de la pédagogie sur certaines modalités du fonctionnement actuel de l'Île, telles que l'utilisation de la taxation spécifique locale TVA réduite, l'octroi de mer, la TSCC etc. dans le budget de l'Etat et des collectivités locales, initiative déjà engagée notamment lors de la publication du rapport du CESER « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » de 2015. Pour cela, il a notamment imaginé la réalisation d'une campagne ludique et pédagogique diffusée *via* un support vidéo.

Principales étapes de réalisation :

Étape 1 : A court et/ou moyen terme, réalisation de vidéos d'éveil à la citoyenneté dans les classes scolaires (primaire, collèges, lycées).

Étape 2 : A court et/ou moyen terme, réalisation de 10 vidéos expliquant le rôle et le fonctionnement (budget, financement, missions...) de dix services publics quotidiennement utilisés par les Réunionnais•es.

Étape 3 : A court et/ou moyen terme, réalisation d'une émission télévisée intitulée, à titre d'exemple, « La Minute du Développement » ou « Il était une fois La Réunion », expliquant l'économie de La Réunion dans son environnement et sa stratégie de développement.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Sur proposition du CESER, accompagné par d'autres acteur•rice•s (CCEE, monde éducatif, médias et réseaux sociaux, associations de quartier etc.), la réalisation de cette campagne pourrait être coordonnée et suivie par la CTAP.

Les vidéos pourraient être réalisées au bout de trois à six mois, et diffusées par la suite.

Afin d'évaluer le suivi, il sera nécessaire de fixer un seuil de visionnage (nombre de vues par exemple).

Construire des trajectoires éducative et citoyenne sur le temps long

En élaborant et en s'assurant de la réalisation de ces deux actions opérationnelles, le CESER s'inscrit dans une démarche proactive et prospective visant à remédier à la fracture civique qui affecte la vie réunionnaise. Il a déjà identifié d'autres enjeux clés qui feront l'objet dans les mois ou années à venir d'autosaisines : Quelles initiatives locales pour une cohésion sociale à l'horizon 2030 ? Quelle politique publique pour la jeunesse à La Réunion ? Comment articuler orientation, formation.

Il travaille aussi, actuellement dans le cadre d'une nouvelle trajectoire éducative pour l'Île, à la production d'une réflexion sur la réforme de l'apprentissage et sur l'orientation dans le cadre de la *loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018. Y seront abordés les multiples enjeux de l'apprentissage à La Réunion et notamment : mobilité, valorisation des métiers, débouchés, implications des formateurs en compétences et disponibilité, engagement du jeune, structuration des branches professionnelles, concurrence des formations et des acteur•rice•s, orientation des jeunes.

PARTIE II

AGIR ENSEMBLE POUR FAIRE TERRITOIRE(S) : DIALOGUE AVEC L'ACTION PUBLIQUE

A. Soyons exigeants pour rendre transparente l'action publique

B. Animons l'action publique par une gouvernance partagée

Faire converger les politiques publiques

Evaluer les politiques publiques

C. Aménageons notre territoire avec plus d'équité, d'inclusion, d'attractivité et de durabilité

Construire un territoire solidaire

Faire évoluer le Haut Conseil à la Commande Publique

Rendre attractif notre territoire sur son sol, au milieu de l'océan Indien, dans l'Hexagone, et en Europe

Réussir la transition écologique et solidaire

AGIR ENSEMBLE POUR FAIRE TERRITOIRE(S) : DIALOGUE AVEC L'ACTION PUBLIQUE

A. Soyons exigeants pour rendre transparente l'action publique

Aspirations citoyennes non accomplies, successions de promesses non tenues, et un sentiment d'absence de réponses des élu•e•s aux urgences sociales, économiques ou environnementales n'ont fait qu'aggraver la désillusion grandissante des citoyen•ne•s envers les décideur•se•s public•que•s. Ces dernières années l'idée de la transparence au sein de la société dans son ensemble a connu une montée en puissance et un point d'orgue au cours des récents mouvements sociaux. Plus qu'un défaut de démocratie participative, c'est une réelle crise de confiance qui s'est déclenchée vis-à-vis des institutions, des élu•e•s et des corps intermédiaires.

La notion de transparence vient répondre à une demande de rapprochement et de connaissance de l'activité des décideur•se•s public•que•s, ou de l'administration. Elle est aussi un outil efficace de prévention des actes délictuels, puisqu'elle s'attaque aussi bien aux institutions et à leurs organes pris dans leur ensemble qu'aux décideur•se•s. Si la transparence peut être accusée de dérives de surveillance ou de curiosité déplacée, elle n'en demeure pas moins un bon moyen de garantir la moralité de la vie publique, et d'imposer les conditions d'un renouvellement démocratique.

Parce que la garantie de l'exercice du pouvoir dans l'intérêt général est l'une des préoccupations quotidiennes, la transparence doit être envisagée comme moyen de développer une culture de la déontologie, de favoriser l'auto questionnement des décideurs publics et d'inciter de manière générale à des comportements d'éthique.

FICHE ACTION 11

Créer un portail public de la transparence et de l'éducation à la vie publique à La Réunion

Définition et objectifs :

Cette action vise, la publication en ligne d'un trombinoscope territorial (sur le modèle du site nosdeputes.fr) sous forme d'organigrammes des élu•e•s à La Réunion précisant leurs fonctions, missions, la durée de leur mandat, leurs activités, les rémunérations associées. Il s'agirait d'étendre la loi sur la moralisation de la vie publique à l'échelon régional.

Principales étapes de réalisation

Etape 1 : Court terme, définir le portage du projet de modification de loi : proposition ou projet de loi.

Etape 2 : Moyen terme, dépôt du projet ou de la proposition de modification de loi.

Etape 3 : Moyen terme, vote de la loi.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Le Gouvernement ou les parlementaires devra (ont) être le(s) porteur(s) de ce projet ou de cette proposition de loi, charge pour le Gouvernement d'en assurer la mise en œuvre réglementaire. Le portage du projet devra être réalisé dans les six premiers mois, l'écriture du projet ou de la proposition de loi durant les six mois suivants, pour un vote d'ici un an et un lancement sous deux ans. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) aura pour mission de contrôler la déclaration de patrimoine avant la prise de fonction des élu•e•s, et à la fin de leur mandat.

FICHE ACTION 12

Organiser des rencontres citoyennes pour expliquer la politique régionale

Définition et objectifs :

Au-delà de son journal et des émissions télévisées, le Conseil régional pourrait s'engager à présenter, lors de réunions publiques, la mise en œuvre de sa politique afin de l'expliquer et d'informer sur les différentes aides qu'il accorde (en termes d'ancrage territorial, de création d'emplois, d'impacts environnementaux, ...). Pour ce faire il pourrait organiser annuellement trois événementiels à l'attention des citoyen•ne•s présentant, dans cette optique, trois secteurs de compétences du Conseil régional.

Principales étapes de réalisation :

Etape 1 : Court terme, constituer un Comité de sélection pour les sujets de la présentation.

Etape 2 : Court, moyen et long terme, organiser l'événementiel.

Etape 3 : Court, moyen et long terme, effectuer un retour d'expérience.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Le projet pourrait être réalisé d'ici à neuf mois et requiert, pour réussir, l'investissement de la Collectivité régionale.

FICHE ACTION 13

Conditionner les aides aux entreprises en termes de retombées sur le territoire

Définition et objectifs :

Dans la continuité de la réflexion entamée à l'occasion du rapport du CESER « La politique d'exonérations de cotisations sociales et leurs impacts sur l'emploi à La Réunion depuis 1990 E=MC2 » de 2013, cette action propose de conditionner l'octroi de fonds publics lors de marchés, aides ou subventions aux associations dont les projets maximisent les impacts économiques, sociaux ou environnementaux sur le territoire. Elle répond à un double enjeu : le bon usage des deniers publics afin de s'assurer des retombées sur le territoire en termes d'ancrage territorial, ainsi que le renforcement des compétences de gestion du bénéficiaire grâce à l'élaboration de soldes intermédiaires de gestion (SIG), assurant ainsi la pérennité de ce dernier.

Principales étapes de réalisation :

Etape 1 : Moyen terme, demander dans la procédure de marché, la mise en place d'un tableau de bord des bénéfices attendus par la construction de soldes intermédiaires de gestion (SIG) ;

Etape 2 : Moyen et long terme, accompagnement et suivi des SIG des entreprises choisies par des experts en gestion ;

Etape 3 : Moyen et long terme, évaluer ex-post les retombées réellement constatées.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Les collectivités locales et l'Etat devront aider à œuvrer pour la réalisation de cette action, qui sera mesurée notamment par l'augmentation de la part des entreprises et associations qui contribuent au développement local dans les marchés et/ou financements octroyés.

La transparence est une condition pour la confiance des citoyen•ne•s envers l'action publique. Elle est aussi à la base d'une gouvernance partagée.

B. Animons l'action publique par une gouvernance partagée

Faire converger les politiques publiques

La France est certainement à un moment charnière de la relation complexe, contradictoire, exigeante que le Politique et les citoyen•ne•s entretiennent avec l'Administration publique qui les sert, nonobstant les différentes réformes et adaptations que les services publics ont eu à gérer et concrétiser au cours de ces dernières années.

Les spécificités territoriales et les attentes locales des citoyen•ne•s doivent être mieux prises en compte. Il faut les écouter, les comprendre, imaginer et mettre en place les réponses répondant à leurs attentes. La création et l'innovation deviennent aussi importantes que l'exécution. Cette situation est renforcée par un sentiment d'absence de réponses à leur situation individuelle, profondément ancré dans la population, qui recherche au travers d'une réponse personnalisée du service public le témoignage visible de la République au regard de sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Une plus grande efficacité de la transformation du service public devrait alors être conditionnée par :

- La transparence, l'exemplarité et l'équité. Autant de valeurs qui fondent le pacte social entre la République, et ses citoyen•ne•s par celles et ceux qui ont été désignés pour conduire l'action publique, élus et fonctionnaires de la République.
- L'équité en matière de législation économique, sociale et fiscale ;
- Le continuum de l'action publique, au-delà des échéances électorales, dont les enjeux s'inscrivent dans un temps long ;
- Le développement de nouveaux rapports entre administrations et usagers (accès au droit, droit à régulariser une erreur, droit au contrôle pour sécuriser les pratiques, principe du recours à la transaction, etc.) ;
- La poursuite de la lutte contre la fraude et une présence renforcée de l'Etat sur les territoires que nos concitoyen•ne•s appellent de leurs vœux, visant à assurer un travail de protection, d'informations et de confiance à établir avec les usagers du service public ;
- Une présence en soutien et une meilleure écoute des acteurs économiques et sociaux qui constituent le tissu économique de nos territoires.

L'initiative citoyenne n'a pas trouvé sa place dans un jeu d'acteur•rice•s complexe, dans une société réunionnaise dont une grande partie de la population est en forte dépendance économique et sociale, alors que l'autre se considère affranchie de toute contingence vis-à-vis des acteur•rice•s institutionnel•le•s du territoire ou nationaux.

A cet égard et à titre d'exemple, l'usage trop souvent court-termiste de moyens budgétaires importants de la politique de l'emploi invite à s'interroger sur leur bénéfice pour les publics les plus éloignés de l'emploi. L'investissement à la fois quantitatif et qualitatif doit chercher à édifier une société de la compétence en faveur du développement du territoire, à promouvoir une croissance riche en emplois durables et à promouvoir la valeur travail, et ce pour le bénéfice du plus grand nombre.

En dépit de l'importance de la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le territoire demeure « régulé » par différentes formes de l'économie informelle : l'économie familiale et domestique, celle conviviale et celle souterraine. L'économie de plateformes, plus visible par définition, s'y développe avec retard, laissant subsister les modèles « ancestraux » de l'économie informelle, dont on ne mesure ni le volume, ni totalement les effets. Les mêmes causes reproduisant les mêmes effets, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux, de leur plus jeune âge d'adulte à leurs plus vieux jours, ne peut que croître,

avec une inquiétude grandissante liée à la déstructuration de la famille réunionnaise considérée jusqu'ici comme un rempart à l'exclusion et à l'isolement des moins qualifiés, des plus inactifs et des plus âgés. Ce sujet est et constitue le principal défi de que la société réunionnaise doit affronter, en particulier celui de dont l'intégration de plus en plus prononcée à la modernité, qui s'est soldée par l'effritement, chemin faisant, des solidarités intrafamiliales et de voisinages qui en faisaient son ciment³³.

Ce constat requiert une réponse globale des acteur•rice•s publics et privés pour répondre à l'exigence d'une action totalement repensée, pour qu'elle ne soit plus en silos, c'est-à-dire enfermée dans les tuyaux d'orgue intra et inter-institutionnels des politiques publiques, sans aucune interconnexion. Il conviendrait donc qu'elles ne soient plus conçues, comme trop souvent, avec des entrées sectorielles et/ou par public-cible, de telle sorte qu'elles puissent converger, et répondre aux attentes des citoyen•ne•s, des entreprises dans son acception la plus large, des territoires.

Dans un contexte de régionalisation avancée, la notion de convergence revêt un intérêt particulier. La Région, en tant qu'échelon territorial de mise en œuvre de nombreuses politiques publiques et territoriales, peut en devenir, le lieu de conception, d'harmonisation et de mise en cohérence d'actions, d'initiatives de politiques publiques sectorielles diverses. La dimension territoriale, corollaire d'une régionalisation renforcée, souligne le processus de recherche d'une dynamique d'acteur•rice•s autour de la création/valorisation des ressources territoriales spécifiques. Le territoire ne s'entend plus comme un simple support géographique, mais comme le lieu où se définissent les interdépendances, les compromis et les priorités à travers une action cohérente et convergente entre les échelles territoriales et les secteurs d'activité. La notion de convergence désigne un processus dynamique de rapprochement entre différentes politiques publiques, entres différents acteur•rice•s publics, Etat, collectivités locales et opérateurs qui leurs sont associés.

Même si La Réunion n'était pas concernée par la réforme territoriale de 2016, l'opportunité aurait pu être saisie de définir ou redéfinir une stratégie territoriale réellement partagée. Cela aurait pu se faire au regard des évolutions produites par les transferts de compétences opérés dans la loi de modernisation de l'action territoriale de l'Etat et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, et celle portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. A défaut le•a citoyen•ne, « usager » du service public, est réduit•e à passer les obstacles, à chercher des réponses à ses problèmes sur un territoire à taille humaine, mais où le chevauchement des strates administratives rend son parcours d'une complexité déconcertante que seuls les initiés peuvent traverser avec bénéfice.

Face aux attentes de nos concitoyen•ne•s, le CESER invite les acteur•rice•s institutionnel•le•s à refonder l'action publique dans un continuum qui transcende les contingences politiques relevant du temps court. L'action publique au service de l'intérêt général doit au contraire s'inscrire dans un temps long et apporter un cadre fiscal, social et réglementaire, visible et lisible sur un minima de dix ans. Il estime que le territoire de La Réunion dispose de la taille critique pour conduire une expérimentation exigeante et responsable de gouvernance renouvelée portant convergence et évaluation des politiques publiques. Il recommande aussi un droit de suite des propositions citoyennes au travers des Conseils consultatifs, dans un dialogue constant entre action publique et action citoyenne. C'est dans ce cadre que la Conférence Territoriale de l'Action Publique pourrait prendre une nouvelle dimension répondants aux attentes des populations, et dépasser, ainsi, l'exercice imposé auquel se résume aujourd'hui son fonctionnement, afin de faire émerger, conformément à l'esprit de la loi MAPTAM, un pacte de gouvernance territoriale.

33 Le rapport d'information « Services publics, vie chère, emplois des jeunes : La Réunion à la croisée des chemins » de la commission des lois du Sénat n°676 du 18 juillet 2012 demeure à ces différents égards d'une parfaite actualité.

Dans ce cadre, le CESER propose très concrètement de :

FICHE ACTION 14

Convoquer la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour élaborer une stratégie partagée de développement durable et créatrice d'emplois

Définition et objectifs

Le CESER recommande au Conseil régional de faire de la CTAP, qui réunit les Présidents des collectivités locales, la véritable clé de voûte du dispositif de concertation entre les acteur•rice•s locaux et le principal lieu d'échanges pour le développement de la coopération territoriale³⁴.

Principales étapes de réalisation

A court et moyen termes

Etape 1 : Convoquer une CTAP pour faire émerger la volonté de l'ensemble (ou d'une majorité) des élus de travailler ensemble et d'échanger sur le rôle que pourrait avoir la CTAP dans la définition du projet de développement du territoire. Ses débats seraient retransmis de manière audio et audiovisuelle à l'ensemble des Réunionnais•es (en terme de transparence).

Etape 2 : Le cas échéant si les textes actuels ne peuvent permettre cette évolution, de décider d'une autre organisation permettant aux exécutifs de travailler ensemble et de la proposer au Gouvernement.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Le diagnostic territorial étant largement posé et partagé, la CTAP pourrait se fixer comme objectif premier de définir les orientations générales du territoire, les grandes priorités régionales, les principaux axes de développement, les grands enjeux sectoriels et les interdépendances éventuelles. La formulation d'objectifs à long terme mettant en avant les obstacles à lever à court terme pour les atteindre et les mécanismes d'évaluation à moyen terme de la cohérence entre long et court termes. La déclinaison en termes de priorisations devrait être indispensable dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes sectoriels pour garder en vue les principaux enjeux de développement dans leur cohérence et complémentarités. La réalisation de cette mise en action de la convergence des politiques publiques inclut une large participation de l'ensemble des acteur•rice•s concerné•e•s prenant part au processus d'élaboration, en privilégiant l'écoute, la consultation et le débat.

La seconde étape consisterait à examiner les stratégies et programmes déjà conçus par les acteur•rice•s publics du territoire et proposer des actions d'amélioration ; à suivre et évaluer le niveau de cohérence, de convergence et de complémentarité des politiques publiques sectorielles conduites par un ou plusieurs acteur•rice•s publics. Ce dispositif sera garant de la cohérence et de la convergence des stratégies et programmes sectoriels de la mise en synergie, de la coopération et de la coordination.

Cet ensemble, présenté dans les deux points précédents, devrait reposer sur une veille stratégique, en tant que système de suivi-évaluation qui aura pour objectif l'aide à la prise de décisions. Système d'information et d'analyse visant la collecte, le traitement et la diffusion de l'information, il doit fournir à la CTAP des informations régulières sur l'évolution de l'environnement économique et social pour qu'il puisse ajuster, à moyen terme, les mesures démarrées à court terme dans la perspective de la réalisation de ses objectifs de long terme.

La convergence de l'action publique est une première facette d'une société démocratique résiliente³⁵ et innovante. Sa capacité à s'auto-évaluer en est une autre.

34 Rapport de l'Inspection générale de l'administration n° 16119-R, mai 2017, Délégation de compétences et conférence territoriale d'action publique, de nouveaux outils au service de la coopération territoriale.

Evaluer les politiques publiques

L'évaluation est souvent vue comme une affaire de spécialistes ou d'experts, du fait de la complexité et de la diversité des méthodes utilisées. Or la finalité première de l'évaluation est la compréhension et l'appropriation par tous de la démarche qui vise à rendre compte aux citoyen•ne•s des actions menées par les autorités. L'évaluation a donc un objectif d'information et de pédagogie que le CESER de La Réunion a développé dans sa contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques régionales à La Réunion, à partir de l'exemple des programmes européens » publiée en 2010³⁶.

L'accessibilité par tous à l'approche évaluative permettra :

- D'impulser une prise de conscience des acteur•rice•s quant à leur rôle dans l'évaluation.
- D'induire nécessairement des plans d'actions en termes d'une meilleure utilisation des deniers publics (gestionnaire) ou en termes d'une réorientation d'une politique déjà menée.
- De coordonner davantage l'ensemble des actions : une gouvernance partagée territoriale est nécessaire afin d'améliorer la coopération des acteur•rice•s selon un mode « projet » (Espaces d'Initiative Territoriale) et au travers du retour d'expériences de l'évaluation.
- De renforcer la fonction d'apprentissage puisqu'elle permettra aux acteur•rice•s déjà impliqués de monter en compétence et de partager leurs savoirs avec de nouveaux acteur•rice•s via des modules de formation dans les établissements d'enseignements (Université), de formation (CNFPT) et/ou de recherche.

Parce que l'action publique est parfois perçue comme éloignée du quotidien des Réunionnais•es, il faut concevoir et mettre en œuvre sa territorialisation, en proximité avec les citoyen•ne•s. Le CESER propose que les conditions d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques rendent systématiques les concertations avec les conseils consultatifs existants, les corps intermédiaires et les citoyen•ne•s. La CTAP pourrait devenir un lieu de « fabrication » pour faire émerger un nouvel élan de démocratie, d'une région citoyenne et participative, et permettre ainsi de s'engager individuellement et collectivement dans une démarche « de territoire à citoyenneté positive ».

Il s'agit par ailleurs d'utiliser les nouvelles lois de décentralisation, notamment la loi NOTRe, pour faire de l'évaluation des politiques publiques un formidable espace d'implication des citoyen•ne•s pour mieux élaborer et mieux réaliser l'action publique.

L'article 32 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a renforcé le rôle des CESER en leur conférant la mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques régionales en termes de conséquences économiques, sociales et environnementales. Le CESER de La Réunion s'est inscrit dans cette démarche en publiant en 2017 une contribution relative à « L'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales ». Pour lui, il y a nécessité de généraliser les évaluations en continu (*ex ante*, *in itinere*, *ex post*) et suivre en permanence les politiques publiques régionales, non pas dans une logique de sanction mais de suite, de compréhension et de transparence vis-à-vis des citoyen•ne•s, et d'ajustements en cas de besoin. Développer les évaluations en amont des projets englobant systématiquement les retombées attendues en matière économique, sociale et environnementale, semble être un préalable indispensable aux évaluations en aval afin de confronter la réalisation aux attendus.

Par ailleurs, en engageant des réflexions sur l'ancrage territorial des politiques régionales, il a poursuivi dans cette voie. En 2016, il a publié un rapport intitulé : « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le

35 Ayant la capacité à s'adapter aux menaces liées aux changements, en particulier climatiques.

36 Contribution du CESER : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à La Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

développement des entreprises et de La Réunion ». Ce rapport a été présenté à la Commission permanente du Conseil régional et a donné lieu à la signature d'un Mémoire en décembre 2017 visant à placer l'ancrage territorial au cœur de l'action des institutions publiques signataires. Le CESER propose donc :

FICHE ACTION 15

Renforcer la compétence et le champ d'actions ainsi que la place de la société civile en élargissant, en particulier, les possibilités de saisine du CESER pour lui permettre de contribuer véritablement aux évaluations des politiques publiques

Définition et objectifs

L'objectif de cette action est double :

- Renforcer la compétence du CESER, et des Conseils consultatifs qui le souhaitent, en matière d'évaluation, en modifiant le cas échéant l'article 32 de la loi NOTRe. Plutôt que le CESER « contribue à des évaluations ... », il serait souhaitable que le CESER et les Conseils consultatifs qui le souhaitent contribuent « à des évaluations économiques, sociales et environnementales des politiques publiques régionales et s'assurent de leur mise en œuvre ».
- Permettre au CESER et aux conseils consultatifs qui le souhaitent, de développer les saisines citoyennes afin de renforcer le lien entre l'action publique et l'action citoyenne dans un rapport de responsabilité réciproque.

Ces évaluations ne se feront pas directement par les Conseils consultatifs, mais ils s'assureront que pour les projets qui leur semblent opportuns, elles soient réalisées. Ils pourront demander que certaines évaluations soient réalisées sur des projets qui ne l'étaient pas à l'origine.

Principales étapes de réalisation

Etape 1 : Définir le portage du projet de modification de loi : proposition ou projet de loi.

Etape 2 : Dépôt du projet ou de la proposition de modification de loi.

Etape 3 : Vote de la loi.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Il y a nécessité de s'assurer en premier lieu de la portée et des limites de la nouvelle compétence des CESER en matière d'évaluation. En fonction de la réponse, poser l'éventualité d'une modification de l'article 32 de la loi NOTRe et des dispositions réglementaires afférentes en mobilisant nos parlementaires

Faire territoire(s) implique de respecter la valeur de transparence, de rechercher la cohérence politique, et de renforcer la gouvernance partagée. C'est aussi promouvoir l'aménagement d'un territoire inclusif et durable, respectueux de son environnement et des citoyen•ne•s réunionnais•es.

C. Aménageons notre territoire avec plus d'équité, d'inclusion, d'attractivité et de durabilité

La Réunion ne manque pas d'atouts ; il est seulement temps de les utiliser, et ce avec cohérence. C'est dans ce contexte que le CESER cherche à « Faire territoire(s) » : en repensant La Réunion, en réfléchissant à une stratégie territoriale combinant équité et singularité, mais également mettant en œuvre l'ancrage territorial et son ouverture au monde ; en cherchant à rendre l'Île attractive, rayonnante, à ce que les Réunionnais•e•s en soient fier•e•s. « Faire territoire(s) » à La Réunion, c'est promouvoir, dans une logique de co-construction et de coopération, l'aménagement d'un territoire respectueux de son environnement et de ses habitant•e•s dans leur intégralité. Enfin, c'est placer l'Humain au centre des priorités.

Cette proposition d'un modèle de développement plus vertueux, le CESER de La Réunion y travaille depuis des années, contributions sur :

- La continuité territoriale, en 2004 ;
- La réorganisation territoriale, en 2009 ;
- Un développement du territoire au regard du principe de l'égalité réelle, en 2016 ;
- L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion, en 2016 ;
- Le rapport relatif à la transition énergétique, en 2017 ;
- la situation en matière de développement durable de la Région Réunion de 2018, etc.

Ce sont autant de publications qui attestent l'implication du CESER pour son territoire. Face à l'urgence du contexte réunionnais de fracture territoriale majeure, il préconise des actions sur des thématiques précises : le monde associatif et la vie collective, le domaine de la petite enfance, l'habitat social, le développement de circuits courts pour protéger les filières locales, la transition écologique et la coopération régionale.

Construire un territoire solidaire

Les associations, du fait de leur implication économique et sociale, sont des actrices incontournables du développement local et de la promotion citoyenne. A ce titre, elles sont fréquemment amenées à éclairer l'action publique et à agir aux cotés des pouvoirs publics, en inspirant de nouvelles formes d'interventions. Le tissu associatif réunionnais compte plus de 16 500 associations³⁷ intervenant dans différents secteurs (social, économique, culturel, sportif, environnemental...) ; il assure un rôle déterminant dans le maintien du lien social (solidarité, aide, écoute, actions citoyennes, animation ...) et il constitue un partenaire essentiel des pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général. La Charte des engagements réciproques, signée au plan national en février 2014 entre l'État, le Mouvement associatif et les représentant•e•s des collectivités territoriales, reconnaît aux associations la capacité à contribuer à l'intérêt général. Une déclinaison territoriale de ce document a été signée en 2017 à La Réunion. À l'heure où l'action publique est en pleine mutation, les principes de cette charte méritent d'être appliqués concrètement, afin de construire un territoire solidaire.

FICHE ACTION 16

Mettre en œuvre concrètement la charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités et le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR)

Définition et objectifs :

Le CESER s'est déjà emparé de la question du soutien du monde associatif avec son rapport « Regard sur la pauvreté à La Réunion », en décembre 2017. La « Charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de la Réunion » est le premier outil immédiatement disponible pour améliorer l'action du monde associatif. Son respect et la mise en œuvre du plan d'actions opérationnelles annexé marqueraient l'intention des élus d'avancer ensemble.

Principales étapes de réalisation :

Etape 1 : Désigner un référent au sein de chaque Collectivité pour suivre la mise en œuvre de la Charte et de son plan d'actions.

Etape 2 : S'assurer de la participation de chaque Collectivité aux réunions de suivi de la mise en œuvre (notamment les réunions organisées par le MAR).

37 Source : la Région Réunion.

Étape 3 : Pour chaque Collectivité, définir et rendre publique sa propre feuille de route (priorités de mise en œuvre propres à la Collectivité à partir de l'annexe de la Charte).

Étape 4 : Lancer l'instance de concertation, de suivi et d'évaluation prévue dans la Charte.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Les collectivités engagées par la Charte et le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) travailleront conjointement à la mise en œuvre de cette action. Dans un délai de six mois, les réalisations à évaluer seront : la communication au MAR, par chaque collectivité, du référent avec ses coordonnées ; du taux de participation aux réunions organisées par le MAR, en proportion des personnes convoquées ; la publication des feuilles de route (priorisation des actions) et la création de l'instance de concertation, de suivi et d'évaluation de la Charte.

FICHE ACTION 17

Lancer un Grand Plan Territorial pour la petite enfance

Définition et objectifs :

Dans la continuité des travaux engagés par le CESER en 2012 avec notamment sa contribution à la concertation nationale sur la refondation de l'École de la République, ce Grand Plan Territorial vise, à travers des actions précises, à réduire les fractures sociales et territoriales et à favoriser l'égalité des chances dès la petite enfance, et ce dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des structures d'accueils et de leur implantation géographique, mais aussi du nombre d'enfants pris en charge, leur âge ainsi que les conditions d'accueil et d'encadrement (bâtiment scolaire, ratio encadrant par enfant) et enfin des actions visant à renforcer la co-éducation et l'implication des parents dans la co-construction d'un projet éducatif.

Principales étapes de réalisation :

Étape 1 : Court terme, cartographier les structures d'accueil de la petite enfance existantes sur le territoire.

Étape 2 : Moyen terme, capitaliser et multiplier les initiatives réussies visant à renforcer la co-éducation et l'accompagnement à la parentalité (s'inspirer du dispositif des classes passerelles).

Étape 3 : Moyen terme, abaisser le nombre d'élèves par classe en maternelle et en primaire à 24 sur tout le territoire.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

L'implication et l'investissement de l'Education nationale, du Conseil régional, ainsi que des associations de parents d'élèves sera nécessaire pour la réalisation de ce plan d'ici à neuf mois sur les modèles des actions de la CAF³⁸. Un questionnaire pourra être envoyé en amont à destination de la CAF et du Rectorat. En outre, il conviendra de donner les moyens nécessaires à la construction de classes et à la création de postes éducatifs. Le nombre de places d'accueil par commune, le nombre d'élèves par classe et l'âge des élèves accueillis seront des indicateurs déterminants pour évaluer l'action.³⁹

38 Cf. INSEE FLASH Réunion, n° 151 Paru le 07 mars 2019 - « Les mères isolées plus exposées à la pauvreté » – La précarité des femmes à La Réunion. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'INSEE et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. A La Réunion plus encore qu'en métropole, les femmes sont davantage concernées par la pauvreté que les hommes. Elles vivent en effet bien plus souvent seules avec leurs enfants (une femme sur cinq), ce qui les expose fortement à la pauvreté. Ainsi, six femmes sur dix élevant seules leurs enfants sont pauvres. Plus elles ont d'enfants, plus leur risque de pauvreté augmente. Ces mères isolées sont moins souvent titulaires d'un diplôme qualifiant et davantage à l'écart de l'emploi. En revanche, les femmes de moins de 60 ans vivant seules sont moins souvent concernées par la pauvreté que les hommes seuls. Par ailleurs, les Réunionnaises occupent plus rarement un emploi que les Réunionnais. Cet emploi est souvent plus précaire et moins rémunérateur : en 2015, le revenu salarial des Réunionnaises est inférieur de 14 % à celui des Réunionnais.

39 Fracture sociale, territoriale et économique :

Répondre à la fracture territoriale c'est, d'une part, rechercher l'amélioration de l'habitat, en aidant les familles à revenus modestes à répondre aux conditions d'éligibilité des aides à l'amélioration de l'habitat en vigueur, afin qu'elles puissent réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement, etc. Des efforts ont été fait pour lutter contre la crise du logement à La Réunion, mais c'est encore insuffisant : le décalage entre l'offre et la demande se perpétue. Et, d'autre part, faire preuve de cohérence dans un double contexte environnemental et démographique tendu. La réalisation de logements aidés a été pénalisée par un manque de cohérence au niveau local tant dans la conception que dans la mise en œuvre des politiques foncières et d'aménagement du territoire. C'est dans ce contexte de recherche de convergence des politiques publiques que le CESER recommande une nouvelle stratégie territoriale de l'habitat.

FICHE ACTION 18

Repenser la stratégie territoriale de rénovation et d'amélioration de l'habitat pour lutter contre la fracture territoriale et améliorer le parcours résidentiel

Définition et objectifs :

Poursuivre une politique volontariste de construction de logements neufs répondant à l'importance de la demande en volume et dans la diversité, tout en augmentant de façon importante la réhabilitation du parc de logements sociaux et privés pour permettre un aménagement équilibré du territoire et lutter contre la fracture territoriale.

Principales étapes de réalisation :

Etape 1 : Se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés en nombre de logements neufs construits tant en logements sociaux, logements intermédiaires qu'en logements dédiés aux publics spécifiques (personnes âgées, jeunes en conditions de précarité, ...).

Etape 2 : Redéfinir des modalités incitatives de financement pour augmenter le nombre de logements réhabilités.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, élus, établissements financiers, établissements publics, bailleurs sociaux, professionnels, concernés du secteur, associations pour construire et mettre en œuvre une nouvelle politique du logement en Outre-mer, dans le cadre du plan logement Outre-mer 2019/2022.

Les indicateurs de suivi sont d'une part le nombre de logements remis aux normes ou réhabilités/an/financement/micro-région, d'autre part le nombre de logements neufs construits/an/typologie/financement/micro-région. Ces indicateurs sont à définir dans les six mois avec l'ensemble des partenaires concernés.

Faire évoluer le Haut Conseil à la Commande Publique

Créé en 2010, le Haut Conseil à la Commande Publique (HCCP) remplit une triple mission : travailler sur les aspects programmatiques de la commande publique, sur la formation des acteur•rice•s de la commande publique (acheteurs et entreprises) et sur les aspects liés à l'environnement de la Commande Publique (mesures sociales, offres anormalement basses, ...). Au quotidien, ce Haut Conseil vise notamment à redonner sa dimension économique à la commande publique, en contribuant à soutenir l'activité et le développement, et à transformer l'acte d'achat qui y est lié, en un acte politique, social, solidaire et économique, dont la finalité intrinsèque est de satisfaire chacune des parties, dans une démarche « gagnant-gagnant ».

Il est intéressant de noter que les résultats de la consultation des membres du CESER a par ailleurs soulevé la volonté de développer les productions locales et d'encourager les circuits courts pour améliorer la sécurité alimentaire de l'île.

FICHE ACTION 19

Faire évoluer le Haut Conseil de la Commande Publique pour le rendre multi-vectorel, plus efficace et ajouter les circuits courts à ses objectifs

Définition et objectifs :

L'évolution du HCCP a pour objectifs de rendre cohérente l'action publique, développer les filières locales et agir sur le pouvoir d'achat des Réunionnais•es.

Pour les atteindre, il est nécessaire d'appuyer le développement des filières locales, afin de travailler à l'efficacité dans la réalisation des projets (aspects financiers, réglementaires et autres). Et, plus particulièrement, concernant l'agronutrition :

- Travailler à l'efficacité dans la réalisation des projets (aspects financier et réglementaire).
- Renforcer les circuits courts en privilégiant la proximité et en réduisant le nombre d'intermédiaires.
- Développer de nouvelles cultures sur le territoire.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire évoluer le HCCP (Haut Conseil de la Commande Publique), dont le secrétariat permanent est assuré par l'Etat, vers une instance de suivi et d'appui,

Principales étapes de réalisation :

* Concernant le HCCP

Etape 1 : Réunion de concertation avec l'Etat, les collectivités, les acteurs économiques et sociaux pour déterminer les axes de changement à mettre en œuvre.

Etape 2 : Prendre les réglementations nécessaires pour faire évoluer le HCCP, tant dans sa composition que dans son fonctionnement. Il devrait ainsi être un ETI (Cf. supra)

* Concernant l'agroalimentaire

Etape 1 : Analyser les données relatives à l'importation, afin de définir ce qui pourrait continuer à être développé, ou ce qui pourrait être soutenu au sein de la production à La Réunion.

Etape 2 : Favoriser la diversification agricole, et consolidation des filières organisées.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

Le Conseil régional et tout l'écosystème agro-alimentaire devra s'impliquer dans cette action : Chambres consulaires, grande distribution, industries agroalimentaires, ADIR⁴⁰, Qualitropic, CIRAD⁴¹ etc. L'efficacité de l'action sera mesurée à l'aune de l'écart de prix de vente au consommateur entre produit local et produit importé ; le pourcentage de produits agro-alimentaires locaux par rapport aux produits agro-alimentaires importés ; et l'évolution du prix des produits locaux.

40 Association pour le Développement Industriel de La Réunion.

41 Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Rendre attractif notre territoire sur son sol, au milieu de l'océan Indien, dans l'Hexagone, et en Europe

« Faire territoire(s) » au pluriel n'est pas une expression anodine. Elle vient marquer la singularité de La Réunion : un territoire au triple ancrage indianocéanique, hexagonal et européen, auquel il faut rajouter la spécificité de l'Île en elle-même : sa diversité humaine, culturelle, culturelle, géographique, ou même climatique. Le CESER souhaite que les Réunionnais•es en soient fier•e•s. Une Réunion attractive et influente, c'est une Réunion qui a réussi son ancrage régional. C'est dans cette perspective que le CESER a souhaité une meilleure coopération régionale qu'il a renommé codéveloppement durable dans des dimensions économiques et plus humaines, prenant en considération et respectant les diversités de chacune des parties. A plusieurs reprises, il s'est saisi de cet enjeu, notamment en 1999 et 2005 à travers la publication de notes : « La coopération régionale : un enjeu pour La Réunion ? » et « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans l'océan Indien ». Plus récemment, en 2016, il a publié un avis sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation.

FICHE ACTION 20

Sélectionner trois projets concrets de co-développement régional concrets par an, pilotés par la Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien

Définition et objectifs :

Le CESER souhaite que la Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien, dont la création vise à renforcer la coordination des actions soit rapidement active et impulse la réalisation de projets communs. Il s'agirait, annuellement, de définir, sur un mode partenarial entre l'Etat, les Collectivités, les citoyen•ne•s des Conseils consultatifs et les acteurs concernés, trois projets et de les mettre en œuvre par la Plateforme.

Principales étapes de réalisation :

- Étape 1* : Identification des projets communs.
- Étape 2* : Mise en œuvre des projets identifiés.
- Étape 3* : Évaluation des projets.
- Étape 4* : Actions de communication.

Modalités de mise en œuvre et de suivi :

L'Etat, le Conseil régional et les conseils départementaux de Mayotte et de La Réunion, appuyés de l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, et de l'Agence Française de Développement devront s'attacher à mutualiser des moyens des partenaires via cette plateforme de coopération de la France dans l'océan Indien, dans le cadre des trois premiers projets à voir le jour dans l'année qui suit la création, puis trois autres les années suivantes. Ils devront également sauvegarder et développer les outils de valorisation de La Réunion dans le cadre des accords de partenariat économique (APE), lié à notre environnement de pays ACP⁴²,

42 Afrique Caraïbes Pacifique.

Réussir la transition écologique et solidaire

Enfin, « Faire territoire(s) » ne peut se penser sans y inclure une vision du long terme des enjeux environnementaux et sans les lier à la notion d'équité territoriale. Le CESER de La Réunion a déjà œuvré dans des travaux prospectifs relatifs à la conduite de politiques publiques pour une transition écologique et solidaire. En outre, les résultats de la consultation en ligne de ses membres viennent conforter son engagement et son expertise sur ce défi majeur du 21^e siècle. Ses membres ont aussi mis en évidence le lien entre développement durable et solidarité, entre économie circulaire, énergies renouvelables et emplois, ou encore entre innovation et lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, les membres du CESER ont réaffirmé que la recherche d'une meilleure équité territoriale entre tous les territoires de la Nation passe par le financement des infrastructures de transports en commun par l'Etat, mesure tout autant favorable à un territoire plus respectueux de son environnement. De même que le développement de la filière des énergies renouvelables est, pour eux, à court terme, un moyen pour lutter contre le réchauffement climatique tout en développant l'innovation, la formation, et l'emploi local. Enfin, dans leur très grande majorité ils considèrent que l'économie circulaire peut favoriser une consommation plus locale et améliorer le pouvoir d'achat citoyen•ne•s de La Réunion, une des revendications principales de la mobilisation citoyenne.

Cette vision d'un territoire à la recherche d'une transition écologique et solidaire fait écho aux récents travaux effectués sur l'avenir des Outre-mer, en particulier le Livre Bleu. Ce dernier a décliné dans un de ses volets opérationnels une trajectoire 5.0, visant le zéro déchet, le zéro carbone, le zéro intrant chimique, le zéro exclusion et zéro vulnérabilité. Le CESER, en préconisant un investissement plus profond dans les transports collectifs, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, des plans pour la rénovation du parc résidentiel, pour la petite enfance ou encore pour renforcer la coopération avec les associations réunionnaises s'inscrit dans les récentes annonces politiques et souhaite apporter une lecture cohérente et convergente de l'Action publique.

ET DEMAIN...

ET DEMAIN...

L'émergence du mouvement des Gilets jaunes incarne un point d'orgue de revendications citoyennes qui s'expriment de longue date. Il témoigne de l'essoufflement de notre modèle politique, économique et social, et des fractures qui caractérisent notre société. A La Réunion, ces fractures, civique, sociale et territoriale, s'alimentent les unes les autres, et ce ne sont plus simplement les chiffres des études ou des rapports qui le démontrent, mais bien les conditions de vie des Réunionnais•es, et leur ressenti croissant d'une profonde déconnexion entre représentant•e•s et représenté•e•s.

Le CESER de La Réunion a souhaité rappeler son rôle de « fabrique » de l'intérêt général et de passerelle entre l'action publique et l'action citoyenne, interaction qui est source d'innovation et de cohésion territoriale. Le CESER est en relation d'un côté avec les citoyen•ne•s qu'il représente, porte leurs voix avec



toujours cette recherche de la cohésion sociale et de l'autre, il conseille, rend des avis dont l'objectif est de proposer de la cohérence à l'action publique, en particulier celle du Conseil régional.

Dans sa déclaration du 30 novembre 2018, le Président du Conseil régional a souhaité apporter des réponses concrètes et « poser des actes forts » en réponse au mouvement citoyen : Conseil Consultatif Citoyen, charte de la transparence, combat pour la continuité territoriale et égalité des prix, ..., autant d'enjeux majeurs pour les Réunionnais•es et de propositions qui nécessitent un regard citoyen, une vision du long terme, une recherche de cohérence et de convergence ; autant de décisions qui nécessitent d'être évaluées.

C'est bien le sens que le CESER a souhaité donner à sa contribution : essayer de répondre aux revendications citoyennes en faisant acte de pédagogie et de discernement ; en cherchant la réconciliation de la société ; et en ayant pour ambition de rendre aux Réunionnais•es le sentiment d'appartenance à un avenir commun, dans le respect des libertés des responsabilités réciproques et du principe de subsidiarité qui engage la part citoyenne de chacun•e dans la construction du bien commun.



Pour cela le CESER de La Réunion s'est emparé de sujets clés avancés par le Président du Conseil régional. En traitant des enjeux du pouvoir d'achat et d'une gouvernance partagée par la pédagogie, et par la formulation de recommandations d'actions précises à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, il espère ainsi répondre à une double attente : celle des citoyen•ne•s qui veulent voir leurs conditions de vie évoluer ; et celle des représentant•e•s, qui veulent et se doivent d'agir avec transparence et cohérence.

Au-delà de ces deux enjeux, fort de sa connaissance du territoire réunionnais et de ses habitant•e•s, le CESER a souhaité dépasser le champ des revendications en préconisant des actions concrètes concernant d'autres problématiques majeures qui touchent les Réunionnais•es, petite enfance, habitat social, formation, soutien à l'entrepreneuriat, autant d'actions qui permettront à **Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s) et Faire société.**

Déjà, les travaux antérieurs du CESER de La Réunion ont illustré son ambition à donner à l'Île et à ses habitant•e•s toute la place qu'il leur revient. Et cette contribution est celle d'une vision d'un futur durable et de préoccupation du bien-être des générations futures.

En effet, le CESER de La Réunion a identifié de nombreux sujets dont il souhaite se saisir dans les mois à venir, en particulier ceux traitant de la jeunesse et de la formation. Il souhaite ainsi s'exprimer sur la réforme de l'apprentissage pour un meilleur choix dans l'avenir professionnel du jeune, mais aussi en prenant en



compte les spécificités et complexités liées à La Réunion : mobilité, débouchés, implication et disponibilités des formateurs, structuration des branches professionnelles, orientation etc. Il souhaite aussi pouvoir étudier comment favoriser la mobilité internationale des jeunes dans la zone indianocéanique.

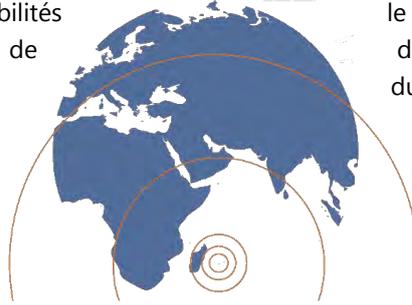
L'emploi est un enjeu majeur. Dans ce cadre, le CESER veut mettre en lumière les leviers de création d'emplois dans les prochaines années, en identifiant les capacités du territoire à créer et maintenir les conditions d'amélioration, de développement et de consolidation des secteurs d'activités pourvoyeuses d'emplois ; en valorisant les secteurs porteurs ; et en élaborant une démarche afin d'améliorer la capacité d'anticiper l'avenir et d'être en capacité de proposer à l'instant « t » le type d'emplois nécessaires au développement des entreprises et du territoire.

Le CESER souhaite valoriser le territoire et acteur•rice•s dans l'action publique ; cela signifie par exemple d'apprécier systématiquement les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les évaluations de tout projet pour son territoire, en ayant au préalable pris en considération leur dimension qualitative. A ce titre, il travaille actuellement à la détermination d'indicateurs territorialisés pour décrypter la création de valeurs sociétales de l'action publique afin de les utiliser comme cibles dans les évaluations d'impact et comme outils dans les études prospectives concernant les grands défis à relever pour La Réunion.

En parallèle le CESER veut proposer un schéma organisationnel en matière de gouvernance partagée décliné à l'échelle du territoire, pour une meilleure efficacité et efficience de l'action publique. Dans le prolongement de cette ambition il souhaite mener une réflexion sur le dispositif actuel des outils financiers et veut proposer des pistes d'amélioration et d'innovation de ces dispositifs.

Le CESER voit dans l'innovation numérique un rôle crucial pour permettre un développement durable de La Réunion. Cela implique de lutter en premier lieu contre la fracture numérique, d'accompagner le virage numérique des entreprises et de la population. Mais c'est aussi une opportunité pour placer l'innovation au cœur de l'économie régionale et d'en faire un levier de développement.

Par ailleurs, le CESER promotionne la place de l'Île et son ancrage territorial et régional. Il veut faire prendre conscience des possibilités de création de richesse et de développement d'activités liées à la mer en mettant le cap sur une croissance bleue pour La Réunion. Il s'agit de préparer l'évolution de l'économie actuelle de l'Île vers une



économie tournée vers la mer, en développant les énergies renouvelables marines, la pêche et le tourisme durables. Il s'agit bien sûr de parfaire le codéveloppement durable avec les Etats de la zone océan Indien dans le cadre des accords de partenariat économique des pays ACP, notamment dans le domaine maritime.

Enfin, le CESER souhaite que soit construite une nouvelle stratégie européenne, mieux adaptée au territoire et à son environnement océanique. « Réunion, Terre d'Europe 2030 », c'est élaborer une dynamique territoriale portant les priorités de développement de l'Île, c'est répondre aux besoins de la population en matière d'infrastructures, de logements, d'éducation, c'est former et informer la population à la politique et à la citoyenneté européenne. C'est aussi pour le CESER une voie permettant d'appuyer une gouvernance territoriale ayant une approche responsable, et l'occasion de s'assurer de la cohérence des politiques publiques européennes, nationales et locales.

En poursuivant cette réflexion, dans les mois et les années qui viennent, le CESER, à l'heure de la compétitivité mondiale et d'aspirations nouvelles des citoyen•ne•s pour un développement plus durable, plus inclusif, plus résilient, plus vertueux, considère que La Réunion constitue un véritable atout pour la Nation. Territoire de la République dont il enrichit la diversité, La Réunion peut devenir un laboratoire d'innovation durable de la France, relié au reste du monde par son triple ancrage territorial si singulier mais aussi sa diaspora tout aussi singulière.



Cette ambition, c'est celle d'une institution qui croit en une société réunionnaise agissante, et qui sait que le renforcement de la cohésion sociale locale est aujourd'hui une priorité, pour faire, ensemble, territoire(s), et société. Car il s'agit bien d'agir tous ensemble, pouvoirs publics et chacun•e d'entre nous, comme citoyen•ne et membre de notre communauté réunionnaise, pour avancer résolument et efficacement sur le chemin d'une société réunionnaise plus juste, d'un territoire plus fort et d'un meilleur avenir pour les générations qui vont nous succéder.

ANNEXES

ANNEXE 1

Courrier de saisine du Président du Conseil régional

Sainte-Clotilde, le 04 DEC. 2018



Monsieur Dominique VIENNE
Président du CESER

10 Rue du Béarn
BP 7191
97400 SAINT DENIS

D2018024513

Votre identifiant Région : 152671
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Cabinet

N/REF : N° D2018024513

Monsieur le Président,

Ces dernières semaines, La Réunion, et la France en général, ont été marquées par les manifestations des gilets jaunes.

Après avoir entendu la colère des Réunionnais et écouté leurs profondes aspirations, j'ai pris la parole le 30 novembre dernier, afin de faire plusieurs propositions, en réponse aux principales revendications qui ont été exprimées.

Je vous prie de trouver ci-joint le discours que j'ai prononcé à cette occasion, et vous remercie de bien vouloir me faire part de vos préconisations sur les annonces que j'ai faites, ainsi que sur leur mise en œuvre.

L'attente de notre territoire qui a été exprimée est forte, et je souhaite que ces annonces se traduisent en réalisations concrètes dans les meilleurs délais.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Didier ROBERT

LA RÉUNION!
positive!

ANNEXE 2

Contribution du CESER de La Réunion au Grand Débat National

Rapport de l'assemblée des CESER de France
«Les Grands Débats Régionaux»
Pour faire Nation,
agir avec les territoires
Mars 2019

EXTRAIT

Dans une République moderne et décentralisée, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, créés par la loi du 05 juillet 1972, constituent la deuxième assemblée régionale. Ils regroupent tous les acteurs de l'économie, du social, de l'environnement, de la culture, de la solidarité, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation, de la santé, du secteur des familles, des parents d'élèves, des organisations de jeunesse et des retraités.

En ce sens, ils sont les acteurs de la démocratie apaisée.

- Par leur sens du débat, les CESER établissent des diagnostics pointus afin de formuler des propositions à l'attention des Régions et de l'Etat.

- Par leurs représentants de tous les territoires, les CESER sont depuis longtemps sensibilisés aux questions liées à la cohésion économique et sociale en milieu urbain comme en milieu rural.

Ils connaissent l'enjeu majeur que constitue la valeur travail, la nécessité de préserver ou de recréer une économie dynamique facteur d'emplois et l'accès à des services publics de qualité.

Ils pratiquent le dialogue dans les territoires, dans les bassins d'emploi, les bassins de vie pour organiser des rencontres territoriales au plus près des habitants.

Assemblée des représentants de la société civile organisée, ils sont les interlocuteurs privilégiés des élus régionaux et de l'ensemble des représentants de la République sur leur territoire.

Indispensables au dialogue avec la société civile et à l'appréhension de la diversité et de la complexité de sa composition, ils sont les acteurs indispensables de la démocratie territoriale.

Assemblée d'échange et d'élaboration de rapports, en phase avec les besoins des territoires et des habitants, les CESER de métropole et d'Outre-mer ont régulièrement informé leurs interlocuteurs des fractures qui se vivent sur leur territoire. L'organisation des assises de l'Outre-Mer au sein des territoires ultramarins et la publication du livre bleu en 2018 prend en compte une partie des problématiques reconnues par le gouvernement.

Les CESER, forts de plus de 2018 membres s'appuient sur un immense réseau irriguant les territoires qui constitue aujourd'hui, dans les régions, la représentation la plus exhaustive de la société.

C'est donc pour affirmer le rôle en région que jouent les CESER qu'ils ont décidé d'apporter leurs contributions au débat national proposé par le Président de la République et le gouvernement.

Les CESER se sont donc engagés dans le débat.

Pour rédiger leur contribution, ils ont mis en perspective leurs travaux antérieurs, participé à des débats territoriaux, auditionné des acteurs locaux.

La France est une République et une démocratie. Les élus qui la représentent tiennent leur légitimité du suffrage universel. La liberté d'opinion est garantie par la Constitution et la Déclaration des Droits de l'Homme.



A ce titre, rien ne justifie la violence, le non-respect des personnes et des biens.

Notre contribution se situe par conséquent dans le cadre et le respect des institutions de la République et de ses valeurs.

Le débat proposé par le Président de la République nous amène à rappeler nos propositions, tant sur les thèmes retenus pour le débat que sur les problèmes déterminants pour notre pays, à savoir la lutte et la mobilisation de toutes et tous dans les villes, les quartiers et les territoires ruraux pour résorber le chômage mais aussi en faveur de la création de richesses, d'un développement durable et partagé dans les bassins d'emplois.

Le deuxième aspect concerne la volonté de dialogue. Les participants aux très nombreux débats ont démontré par leur présence, par leurs comportements, par leurs analyses et propositions, combien ils sont attachés au dialogue, au débat, bref, à la démocratie. Mais ces débats révèlent également autre chose, une somme de pensées individuelles ne constitue pas une pensée collective, ne fait pas société. La démocratie ne peut pas, ne doit pas se résumer en une confrontation directe entre le citoyen et le politique. Pour faire société, pour permettre aux citoyens d'adhérer à une démarche collective, il est nécessaire de remettre au cœur du processus démocratique, les corps intermédiaires, dans leurs diversités, leurs différences, par conséquent, leurs richesses.

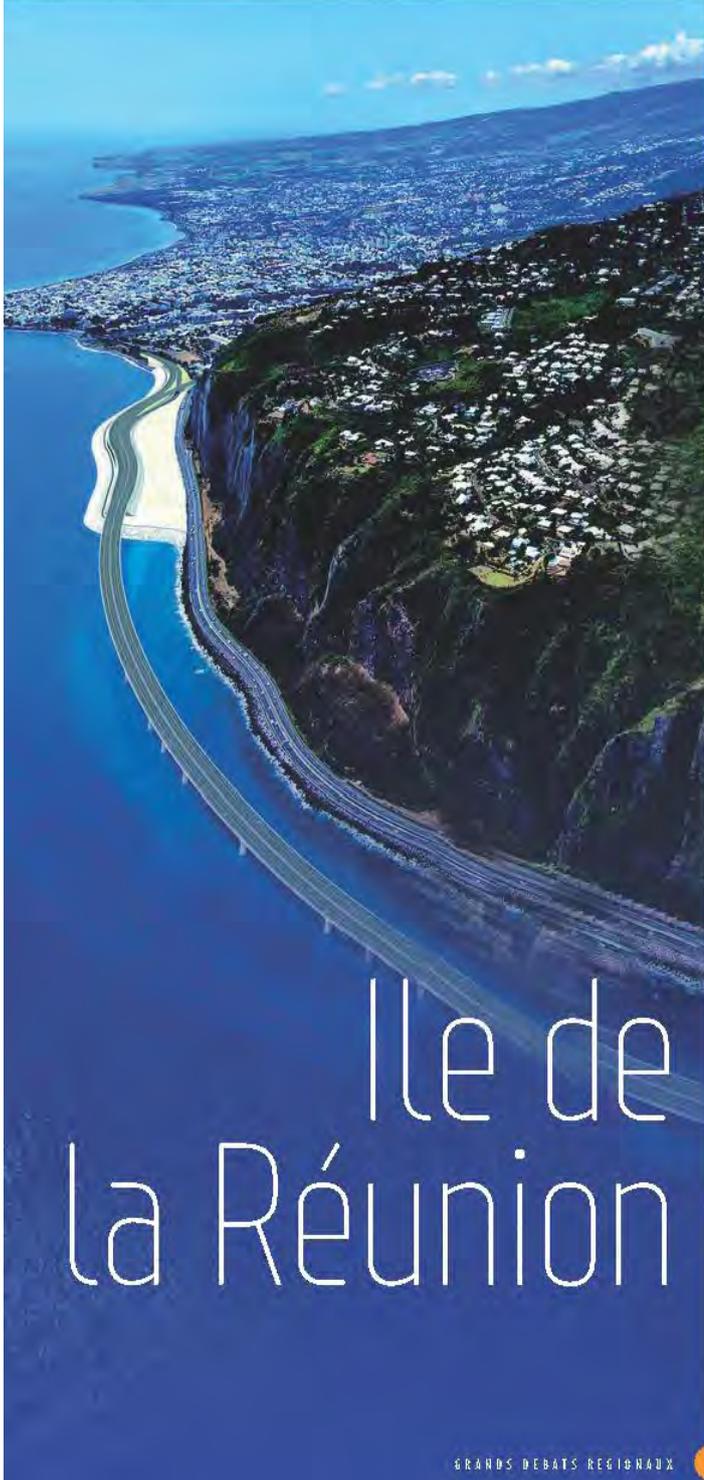
Le rôle de la puissance publique est de favoriser une action collective et fédératrice, source de

croissance et de mieux être au cœur de chaque territoire.

Pouvoir vivre de son travail, de ses revenus, donner à la jeunesse les outils de son avenir, permettre à chacun, quel que soit son âge, de réaliser des projets, doit être la préoccupation de tous ceux qui exercent une responsabilité.

Forces de proposition, assemblées de l'expression de la société civile organisée, assemblées consultatives aux côtés des élus et des institutions de la République, au service des territoires et de leurs habitants, les CESER des régions de France s'affirment en acteurs essentiels d'une démocratie apaisée. Ils sont les interlocuteurs incontournables des débats en région, et garants indispensables de l'intérêt des territoires dans le cadre du Grand débat national comme de l'ensemble des contributions et avis qu'ils peuvent émettre et publier.

Malgré les délais contraints, les CESER de France avancent des propositions. Ils devront être les assemblées de référence pour l'Etat comme pour la Région, donc à ce titre être saisis par eux sur tous les grands chantiers



Ile de la Réunion

GRANDS DÉBATS RÉGIONAUX



2 512 Km²
344,95 hab/Km²
24 communes

Depuis le 17 novembre 2018, la France est confrontée à une mobilisation citoyenne de grande ampleur. La Réunion n'a pas échappé à ce mouvement, même si depuis le début de l'année 2019 la mobilisation porte une nouvelle dimension. Si, dans notre région, le mouvement des "Gilets jaunes" en est l'expression la plus visible, cette mobilisation témoigne d'une ancienne et profonde **remise en cause de notre modèle de société**, et révèle l'existence de **trois grandes fractures** à l'origine de cette situation sur l'île : une fracture civique, une fracture **sociale** et une fracture **territoriale**. A La Réunion, 23 % de la population et 39 % des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage ; 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ; 22,6 % des personnes âgées de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme.

Face aux aspirations et aux revendications des citoyens, et dans la perspective du Grand Débat National, chacune des membres du CESER est pleinement engagé·e depuis le mois de décembre pour apporter son savoir, sa réflexion, sa sensibilité afin de réfléchir collectivement à la suite des événements qui se déroulent sur le territoire et dans le pays tout entier.

L'engagement du CESER dans le cadre du Grand Débat National s'illustre par la mise en place de la démarche suivante :

- Organisation d'une **consultation en ligne de ses membres** : les questions, qui s'inscrivent dans les grandes thématiques de la consultation du Grand Débat National, ont été contextualisées pour correspondre aux grands enjeux du territoire réunionnais ;
- Pleine **mobilisation des commissions thématiques** et la mise en place d'une **commission spéciale**, chargée de coordonner les travaux relatifs à l'élaboration d'une **contribution** intitulée "Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre" à la suite de la saisine du Président du Conseil régional. Les travaux faits ont été conduits en s'appuyant sur ceux antérieurs menés par le CESER, sur l'expertise et la connaissance de la situation de l'île, de ses membres représentant·e-s de la société civile organisée, et de leur implication forte dans la vie économique, sociale et associative, ainsi que sur l'analyse des résultats de la consultation en ligne précitée.

Cette démarche collective a permis de faire émerger des **solutions concrètes** pour encourager une nouvelle **dynamique** d'acteur·rice·s publics et privés.

CESER DE FRANCE 2019



Innovons pour un pouvoir d'achat durable et pour plus d'emplois locaux

Principale doléance des citoyen·e·s réunionnais·e·s, la problématique de la **cherté de la vie**, ne date pas des récents mouvements sociaux, relayée et portée par les corps intermédiaires.

L'objectif du développement du niveau de vie et de l'amélioration du pouvoir d'achat, amène donc le CESER à **viser** simultanément la **baisse des prix**, le développement de la production locale en lieu et place de certaines importations, entraînant la création d'emplois et une amélioration du pouvoir d'achat.

Renforcer les outils juridiques permettant de lutter efficacement contre les abus de positions dominantes

Agir sur les prix se traduit par des actions concrètes dont celles principales :

- > **cartographier les dépenses des ménages par niveau social**, pour bien cibler en priorité les leviers à actionner pour soulager les ménages les plus modestes ;
- > réaliser une **carte des monopoles et situations dominantes** ;
- > faire jouer des mécanismes de régulation, de transparence et de stimulation de la concurrence, afin de faire baisser les prix dans les secteurs visés. En effet 67% des répondants à la consultation du CESER se prononcent pour **renforcer les outils juridiques** permettant de **lutter efficacement** contre les **abus de positions dominantes** et les ententes.



Renouvelons et enrichissons les formes d'actions publiques et citoyennes actuelles

Notre société fait face à une **crise de la représentation démocratique**. Parce que un sentiment d'inégalité et d'iniquité s'est installé, les citoyen·e·s expriment leurs doutes quant à la capacité des institutions et des élu·e·s à répondre à leurs besoins du quotidien. L'analyse des résultats de la consultation concernant la thématique "démocratie/citoyenneté" et en particulier **l'amélioration de la vie publique** a fait émerger trois sujets principaux :

- > **l'élargissement du rôle consultatif des CESER / CCEE** vers un rôle plus **participatif** (88 %) ;
- > la nécessité de **formation des élus** ;
- > la mise en valeur d'**espaces d'initiatives territoriales existants**, à tous les échelons de la vie publique du territoire pour co-construire dans la réciprocité des engagements, en mode projet et par l'exigence d'une plus grande transversalité.

Face à ces résultats, le CESER propose de permettre à chacun·e de vivre, de se **réapproprier** et **d'agir sur son lieu de vie** (quartier, commune, ...) mais aussi dans sa communauté (famille, association, syndicat, parti politique...) de façon plus active et avec un sens du collectif et de la solidarité élargi à toute la société.

La mise en œuvre d'outil de **civic tech** (le cas de plateforme utilisée par les gilets jaunes à La Réunion et par le Conseil régional pour consulter les Réunionnais·e·s sur le Conseil Consultatif Citoyen) représente

une formidable **opportunité d'innovation sociale** pour élaborer de nouvelles formes **d'implication et de passage "à l'action" citoyenne**.

Pour nourrir une démocratie participative vivante et efficace, le CESER propose :

- > de renforcer les capacités d'agir de celles et ceux qui souhaitent participer de manière plus active dans la société réunionnaise ;
- > de **cartographier et d'animer** les **Espaces d'Initiatives Territoriales** existants (CTAP, gouvernance de la stratégie territoriale de l'État et des schémas régionaux et départementaux, conseil de développement des EPCI, conseils de jeunes et de seniors, conseils de quartier...), pour agir ensemble et créer de la confiance ;
- > parallèlement, conditionner les aides publiques aux secteurs privés, publics et associatifs afin d'agir en faveur de l'ancrage territorial, permettant notamment de garantir le bon usage des deniers publics afin de s'assurer des retombées sur le territoire en termes de cohésion sociale et de bénéfices mutuellement profitables.

Pour faire vivre ce territoire à citoyenneté positive, il faut avoir un cadre formalisé pour créer du lien, coopérer et innover entre toutes les composantes de la société civile et publique.

Soyons exigeants pour rendre transparente l'action publique

La consultation en ligne a révélé que la première action pour redonner confiance aux citoyens, parmi celles proposées, est majoritairement (67%) la **lutte contre la délinquance financière publique et privée**. En ce sens, le CESER propose en particulier une action concrète venant répondre à ce besoin d'une plus grande transparence au sein de la société réunionnaise : **la création d'un portail public de la transparence et de l'éducation à la vie publique à La Réunion**.

Par ailleurs, dans un contexte de **régionalisation avancée**, la notion de **convergence** revêt un intérêt particulier. La **Région**, en tant que structure territoriale, pourrait devenir, un lieu de **conception, d'harmonisation** et de mise en **cohérence** des actions, **initiatives** et politiques publiques sectorielles et territoriales diverses.

Le CESER estime que le territoire de La Réunion dispose de la taille critique pour conduire une expérimentation de **Gouvernance renouvelée - exigeante et responsable** - portant **convergence** et **évaluation des politiques publiques**. Cela doit se faire, aussi, en introduisant un **droit de suite**, en particulier dans les propositions et observations des Conseils Consultatifs, dans un **dialogue** constant entre actions publiques et actions citoyennes. C'est dans ce cadre que la **Conférence Territoriale de l'Action Publique** pourrait évoluer et prendre réellement corps ; le CESER demande au Conseil régional d'en faire :

- > la véritable clé de voûte du dispositif de concertation entre les différents acteurs locaux ;
- > le lieu d'échanges privilégiés afin de faire émerger un **pacte de gouvernance territoriale s'inscrivant dans le temps long**.

Aménageons notre territoire avec plus d'équité d'inclusion, d'attractivité et de durabilité

Au regard d'une **fracture territoriale multiforme** majeure, le CESER de La Réunion préconise des actions replaçant le-a citoyen-ne et sa place au service de l'intérêt général à travers :

- > le soutien aux **acteur-ric-e-s du monde associatif**, par la mise en œuvre de la charte d'engagement réciproque de La Réunion signée par l'Etat, les Collectivités et le mouvement associatif ;
- > l'éducation, en proposant le lancement d'un Grand Plan Territorial pour la **petite enfance** ;
- > le renforcement du codéveloppement durable régional en souhaitant la réalisation de trois projets communs au sein d'une "Plateforme de coopération de la France dans l'océan Indien" dans l'année qui suit sa mise en place, puis trois autres chacune des années suivantes. Ces projets étant au préalable débattus au sein des Conseils consultatifs.

**Pour que la démocratie soit représentative
il faut qu'elle soit sociale et participative.**

Mais si La Réunion est une région dont la fracture territoriale est particulièrement visible c'est parce qu'elle est multiple et diverse.

Les résultats de la consultation interne au CESER mettent en avant d'autres sujets dont celui-ci va continuer à s'emparer pour proposer des solutions :

- > la mise en place d'un programme fort de lutte **contre la pauvreté**, pour abaisser le taux de pauvreté de la population de La Réunion ;
- > le financement des infrastructures de **mobilité collective** par l'Etat ;
- > le développement des **énergies renouvelables** pour créer de l'emploi et lutter contre le changement climatique ;
- > ou encore la promotion de **l'économie circulaire**, considérée par les répondant-es comme un moyen de répondre à l'urgence climatique mais aussi d'améliorer le pouvoir d'achat par les circuits courts ainsi que le lien social.



Pour que la **démocratie** soit **représentative** il faut qu'elle soit **sociale** et **participative**. C'est en ce sens que le CESER de La Réunion a voulu contribuer au Grand Débat National, en partageant le quotidien des citoyen-ne-s, et en les consultant à travers ses membres. Cette contribution s'inscrit dans la continuité des travaux antérieurs et futurs que le CESER s'apprête déjà à mener.

L'ambition du CESER de La Réunion est celle d'une institution qui croit en une **société agissante** et qui sait que le renforcement de la **cohésion sociale locale** est aujourd'hui une priorité, **pour faire à la manière réunionnaise, Territoire(s) et Société.**



© Photos : James CARATIM

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Mémoire Gilets Jaunes 974, 23 janvier 2019.
- (2) Les « Gilets jaunes » déterminés à « changer la vie des citoyens », Le JIR. 2019.
- (3) Le Conseil Consultatif Citoyen, Le JIR. 2019.
- (4) ARADEL, Appel à candidatures pour les territoires d'Auvergne Rhône-Alpes. Agir en faveur de son économie de proximité. 23 mai 2017.
- (5) ASSEMBLÉE NATIONALE, 2e Conférence des réformes. Propositions Des Groupes De Travail. Juin 2018.
- (6) ASSEMBLÉE NATIONALE et SÉNAT, LOI no 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, 2017.
- (7) ASSISES DES OUTRE-MER, Livre Bleu Outre-mer, 2018.
- (8) ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE, Doléances et propositions collectées par les maires ruraux de France. « La parole aux citoyens » Les maires ont la clé, 14 janvier 2019.
- (9) ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉUNION, Plan Réunionnais pour l'Industrie.
- (10) BIALECKI (David), GAUVIN (Gilles) et VITALE (Philippe), « Un projet fondé sur un développement endogène régional durable ? », Le Quotidien de La Réunion, 2 décembre 2018.
- (11) BIALECKI (David), GAUVIN (Gilles) et VITALE (Philippe), Préparer La « Conférence Territoriale » : Pour Une Action Publique Au Service D'un Développement Endogène Durable Réunionnais, 2019.
- (12) BONNEAU (François), Une Région participative et citoyenne : point d'étape sur les dispositifs existants et les nouvelles orientations pour le progrès démocratique. Premières mesures de la mandature pour une région participative et citoyenne, 2016.
- (13) BREDON (Guillaume), et LARHER (Yann-Mael), « Le Dialogue social à l'ère du numérique. Le dilemme syndical du XXIème siècle : évoluer ou mourir. Institut Sapiens. Décembre 2018. pp. 1-16.
- (14) CABANEL (Henri) et BONNECARRÈRE (Philippe), Rapport d'information fait au nom de la mission d'information (1) sur la démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire : comment décider avec efficacité et légitimité en France en 2017, 2017.
- (15) CCI PARIS ILE-DE-FRANCE, FRANCE STRATÉGIE et DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, 25 juin 2018.
- (16) CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté, 2016.
- (17) CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, L'Essentiel du rapport. L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté, 2016.
- (18) CESER CENTRE-VAL DE LOIRE, Vers la démocratie, 2017.
- (19) CESER ÎLE DE LA REUNION, RAPPORTS - AVIS - NOTES - AUTRES DOCUMENTS du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, depuis août 1989, 2018.
- (20) CESER ÎLE DE LA REUNION, Documentaire de presse : La réponse des pouvoirs publics, 2019.
- (21) CESER ÎLE DE LA REUNION, Dossier documentaire de Presse : Le Grand Débat et le Conseil Consultatif Citoyen (CCC), 2019.
- (22) CESER ÎLE DE LA REUNION, Dossier documentaire de presse : Le mouvement et les revendications, 2019.
- (23) CESER ÎLE DE LA REUNION, L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion, 2016.
- (24) CESER ÎLE DE LA REUNION, Mémoire. L'ancrage Territorial, 8 décembre 2017.
- (25) CESER ÎLE DE LA REUNION, Fil conducteur des travaux. Faire Territoire(s), Faire Société : Eduquer, Bâtir et Transmettre, 2019. pp. 1-8.
- (26) CESER ÎLE DE LA RÉUNION, Égalité réelle, 2016.
- (27) CHASSAGNE (David), « Le citoyen qui décide : ça existe et ça marche ! », Le JIR, 4 janvier 2019.
- (28) COORDINATION DES GILETS JAUNES, Tous Unis Pour La Réunion. Résultat de la consultation citoyenne, 2018.
- (29) CPME LA RÉUNION et UTOPIES, Etude Réelle. Ré-enraciner l'économie locale 2017, 2017.
- (30) DUPUIS (Alain), « Le Temps de la réflexion à Saint-Denis », Le JIR, 6 janvier 2019.
- (31) FRANCE STRATÉGIE, Vers une responsabilité territoriale des entreprises, 2018. pp. 86.
- (32) GONTHIER (Gaëlle), « Un accouchement au forceps », Le JIR, 6 janvier 2019.
- (33) INNOVONS LA RÉUNION, Stratégie Régionale d'Innovation pour La Réunion. Synthèse des stratégies Préambule, pp. 1-24.
- (34) INNOVONS LA RÉUNION, Stratégie de spécialisation intelligente de La Réunion, Septembre 2015.
- (35) INNOVONS LA RÉUNION, La stratégie régionale d'innovation de La Réunion, 2010.
- (36) INSEE, « La population réunionnaise à l'horizon 2050. Autant de seniors que de jeunes », INSEE Analyses. 2017. N° 29, pp. 1-4.

- (37) INSEE, « Recensement de la population : populations légales 2016. 852 900 habitants au 1er janvier 2016 », Insee Flash La Réunion. 2018. N° 146, pp. 1-2.
- (38) INSEE, Panorama de La Réunion. Synthèse économique et sociale, Octobre 2017.
- (39) KEMPF (Guillaume), Les dilemmes des Gilets jaunes, 6 janvier 2019.
- (40) LA RÉUNION POSITIVE, Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII).
- (41) LES GILETS JAUNES POUR LE CHANGEMENT, Travaux Préparatoires En Vue De L'atelier De Travail Du 05 Et 12 Janvier 2019 Campus Pro Sud – Sainte-Pierre Pour La Mise En Place Du Conseil Citoyen Régional. 2019.
- (42) LUTTON (Jean-Philippe), « A Saint-Paul, le RIC plutôt que le CCC », Le JIR, 6 janvier 2019.
- (43) LUTTON (Jean-Philippe) « Les difficiles débuts du Conseil consultatif citoyen », Le JIR, 6 janvier 2019.
- (44) LUTTON (Jean-Philippe) et STÉPHANT (Philippe), « Les " Gilets jaunes " veulent exercer le pouvoir au travers du Conseil citoyen », Le JIR, 13 janvier 2019.
- (45) MAIRIE DE PARIS, Stratégie de Résilience de Paris, Octobre 2017.
- (46) MCB et UTOPIES, Lokal is beautiful. Fuites Economiques Et Relocalisation : Une Opportunité De Prospérité Durable Pour Maurice, Janvier 2019.
- (47) MORRISON (Val), GAGNON (François), MORESTIN (Florence) et KEELING (Michael), Mots-Clés Du Domaine Des Politiques Publiques Favorables À La Santé, Québec, 2014, Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/politiques-publiques-2-9782724611489-page-79.htm>
- (48) NANPON (Philippe), « Une journée riche d'enseignements », Le JIR, 6 janvier 2019.
- (49) NANPON (Philippe), « Les Gilets jaunes veulent garder la main », Le Quotidien de La Réunion, 3 janvier 2019.
- (50) OPEN SOURCE POLITICS, Quel rôle pour les citoyens dans l'élaboration et l'application de la loi ? Novembre 2017.
- (51) ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES et IMAGE PME, Image PME : 3e trimestre 2018. La Réunion, 2018.
- (52) PILTON (Claudine), Agir en faveur de son économie de proximité, 2018.
- (53) RANGAMA PETCHY (Dimitri), « Dimitri Rangama Petchy : " renforcer l'ancrage territorial des politiques publiques " », Freedom. 2018. pp. 1-7.
- (54) RÉGION RÉUNION, « Que fait la Région pour les réunionnais ? », Journal de la Région Réunion, février 2019.
- (55) RÉGION RHÔNE ALPES, « Agir sur son modèle de développement », Les Cahiers De L'Économie De Proximité, 2015, pp. 1-72.

REMERCIEMENTS

A toutes les équipes du CESER, aux facilitateurs NOMADEIS et SAGIS, ainsi qu'à DESIGNSYSTEM pour les infographies.



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 17191
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

